

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT : M. ALAIN CLOUTIER, président

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
D'UNE MINICENTRALE HYDROÉLECTRIQUE  
AU PIED DU BARRAGE MATAWIN  
PAR INNERGEX II**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 2**

Séance tenue le 15 novembre 2005, 14 h  
Hôtel-Motel Central Benoît, salle Jérémie  
510, rue Brassard  
Saint-Michel-des-Saints

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2005

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS :

M. MICHEL GAUTHIER (Téléphone) ..... 1

Mme ANGÈLE PETIQUAY (absente)

(Lecture de sa lettre de demande d'audience publique par le président) ..... 8

COMPLÉMENT D'INFORMATION PRÉSENTÉ À LA COMMISSION :

PAR LE PROMOTEUR..... 9

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. DANIEL TOKATELOFF ..... 20

COMPLÉMENT D'INFORMATION PRÉSENTÉ À LA COMMISSION :

M. FRÉDÉRIC RAYMOND ..... 31

M. YVES GAILLARDETZ (MRC MATAWINIE)..... 32

M. MICHEL GUAY (MRNF, Énergie) ..... 40

M. PIERRE MILLETTE (HYDRO-QUÉBEC)..... 44

M. YVES GAILLARDETZ (MRC, MATAWINIE)..... 51

M. JACQUES ARCHAMBAULT (MRNF, Faune)..... 59

M. FRANÇOIS GIRARD (MRNF, Faune) ..... 61

PÉRIODE DE QUESTIONS (SUITE) :

Mme HÉLÈNE MATHIEU ..... 63

AJOURNEMENT

SÉANCE CONTINUÉE LE 16 NOVEMBRE 2005, 19 H À SAINT-TITE

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5 Je vous fais les notions d'introduction de départ, c'est beaucoup, beaucoup plus rapide qu'hier, c'est une question de quelques minutes. On va également faire un appel aux deux requérants qu'on n'a pu rejoindre compte tenu des problèmes techniques hier soir.

10 On en a déjà un? Bien, écoutez là, je commence à l'envers, je commence direct avec pour ne pas l'échapper. Puis après ça, on va faire l'appel des documents, parce qu'il y a une série de documents qui ont été présentés, ils ont été annoncés pour être déposés. On fait le tour du promoteur mais également des personnes ressources pour que tout le monde sache qu'est-ce qui est déposé comme nouvelles informations au dossier et après ça on enclenche.

15 Je vous rappelle, pour ceux qui sont intéressés, de s'inscrire au registre pour les questions. On va y aller sur le même mode qu'hier à trois questions, avec un mode plus serré sur précision sur les questions.

20 Je pense que maintenant tout le monde sait comment ça fonctionne : les préambules longs, ça n'aide pas à comprendre la question nécessairement. Puis je vais continuer à faire ma job, mon job d'essayer de faciliter la communication pour aller chercher de l'information. C'est ça l'esprit, c'est ça l'objectif; ça a toujours fonctionné puis ça va continuer à bien fonctionner ce soir également.

25 On me dit qu'on a déjà quelqu'un en ligne qui est requérant de l'audience publique?

### M. MICHEL GAUTHIER :

30 Oui.

### LE PRÉSIDENT :

Monsieur Gauthier.

### M. MICHEL GAUTHIER :

Bonjour.

### LE PRÉSIDENT :

40 Bonjour Monsieur Gauthier de la Fondation Rivières.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui, voilà.

45

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier, on s'est manqué hier soir, on a eu quelques problèmes techniques. Je pense que vous venez de me les entendre énumérer dans ma présentation en tout début.

50

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

55

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais vous inviter à nous faire part de votre requête. J'imagine que vous entendez lire votre requête adressée au ministre Mulcair?

60

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui. Moi, j'aimerais juste savoir à qui je parle; vous êtes monsieur Cloutier?

65

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, je suis le président et le seul commissaire de la Commission.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

70

O.K. Et puis qui est-ce qui est dans la salle aussi? J'aimerais ça juste savoir qui est présent.

**LE PRÉSIDENT :**

75

Là, je ne vous nommerai pas tout le monde mais on a le promoteur avec ses consultants.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

80

**LE PRÉSIDENT :**

On a également les personnes ressource du ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs. Du MRNF pour la faune mais également pour le territoire et

85 l'énergie. On a également un représentant d'Hydro-Québec et un représentant administratif de la MRC Matawinie.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

90 O.K., parfait. Donc, juste une question avant de vous lire la lettre : nous, on a envoyé une série de questions hier soir, je ne sais pas si vous les avez eues.

**LE PRÉSIDENT :**

95 Je ne les ai pas vues, je sais que les analystes les ont regardées. Ce qu'on entend faire, ce n'est pas compliqué, on ne reprendra pas des questions qui sont envoyées par courriel, par contre on m'a dit que la plupart des questions qui ont été énumérées – puis on me fait signe que oui – faisaient partie du questionnement de la Commission, tout simplement.

100 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Ah ! Bon, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

105 Ça fait que ça signifie que dans les verbatim, dans les textes écrits – vous êtes familier, monsieur Gauthier, à la...

**M. MICHEL GAUTHIER :**

110 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

115 On n'a pas pu se rencontrer lors de la rencontre préparatoire mais je pense que vous êtes familier avec la procédure puis on vous a rapporté les propos par votre personnel également?

**M. MICHEL GAUTHIER :**

120 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

125 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui. Ces questions-là de la Commission sont où au juste, sur le site Internet ou c'est des nouvelles questions?

130 **LE PRÉSIDENT :**

Les questions de la Commission ne sont jamais sur le site Internet.

135 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Non?

**LE PRÉSIDENT :**

140 C'est des questions qu'on avance depuis hier soir, puis cet après-midi on fait la même chose encore. Mais ça, je vous rappelle que c'est... on dit un verbatim, c'est les notes sténotypées.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

145 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

150 De l'audience, qui sont accessibles sur le site Internet mais également dans les documents déposés dans les centres de consultation, Québec, Montréal également.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

155 Parfait, je vous remercie. Alors, je vous lis la lettre.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute.

160 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Elle est adressée au ministre de l'Environnement, monsieur Thomas J. Mulcair.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

165

**Début à la phrase : « Monsieur le ministre, Dans le cadre... »**

**Fin de la lecture de la lettre.**

170 En fait, nous ce qui nous préoccupe le plus, Monsieur le président, c'est vraiment qu'on se  
demande pourquoi une compagnie privée qui va aller faire un barrage, qui va aller turbiner un  
barrage déjà existant qui appartient à Hydro-Québec, et sachant que les redevances qui  
redeviennent, qui viennent au MRC sont très peu comparativement à ce que la compagnie va  
retirer de profits de ces ouvrages qu'elle a installés là, c'est ce qu'on se pose comme question :  
175 pourquoi ce n'est pas Hydro-Québec qui le fait? Et si c'était Hydro-Québec, jamais on ne  
s'opposerait à un projet où il y a déjà un barrage et où Hydro-Québec pourrait elle-même mettre  
les profits dans ses coffres et les redistribuer à l'ensemble de la population.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier?

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

J'entends bien ce que vous dites.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

195 Je tiens tout de suite à vous informer qu'il y a déjà un document, cet angle-là a été abordé  
par une citoyenne hier soir mais également par la Commission. Il y a des éléments d'informations  
qui ont été indiqués hier, je ne vous les résume pas, là, pour le bénéfice des gens qui étaient déjà  
ici hier dans la salle. Toutefois, vous allez le retrouver, à la fois dans les documents déposés,  
rapidement, sur le site du BAPE.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

205 On a, entre autres le promoteur a révélé, je dirais, une bonne partie de sa structure  
financière du projet mais indiquant également les niveaux de redevances élargis aussi en termes  
de taxes mais en termes également de revendre de l'électricité à l'acheteur.

210 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

215 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous indique tout simplement que c'est un document que vous avez intérêt à consulter.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

220 Oui O.K., j'irai. Mais j'imagine que c'est ce qu'on va demander aussi, c'est les contrats, puis ça on ne les a jamais, on ne les a jamais eus, mais c'est les contrats entre Hydro-Québec et le promoteur. C'est l'argent que ferait le promoteur au bout de ça.

225 Mais c'est beaucoup de détails aussi, à savoir pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec achète cette électricité-là? Est-elle obligée par le gouvernement? Parce que ça aussi c'est un truc qu'on aimerait ça savoir, qu'est-ce qu'Hydro-Québec – pas le monsieur qui est là cet après-midi mais Hydro-Québec à la haute direction, à savoir pourquoi est-ce qu'ils achètent cette électricité-là à fort prix vu qu'ils pourraient la produire eux-mêmes à beaucoup moindre prix que ça.

230 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gauthier?

**M. MICHEL GAUTHIER :**

235 Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

240 Monsieur Gauthier, un : le promoteur a déjà indiqué de façon très claire le prix de vente de l'électricité produite dans son contrat. Maintenant, sur l'entente comme telle entre Hydro-Québec, comme on n'est pas certain si déjà c'est signé, je peux vous assurer toutefois que ça fait partie du questionnement de la Commission. On ne l'a pas abordé hier soir parce qu'on n'a pas pu tout aborder hier soir, d'autant plus qu'on était en période de rodage pour une partie de la séance. Mais  
245 c'est également une information qu'on va demander au promoteur et à Hydro-Québec pour la suite des choses.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

250 O.K.



**LE PRÉSIDENT :**

Je vous invite donc à consulter le site que vous connaissez déjà bien.

255 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

260

J'imagine. Et on imagine que vous allez probablement nous indiquer, comme tous les participants qui souhaitent le faire, si vous allez déposer un mémoire aussi dans la deuxième partie.

265 **M. MICHEL GAUTHIER :**

Oui, on va déposer un mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

270

O.K. Puis on va vérifier avec vous à ce moment-là si vous convenez de le présenter ou pas à la Commission.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

275

On devrait être – ça dépend des dates – on devrait être en mesure de se rendre, d'aller le présenter nous-même cette fois-ci, pour cette fois-là.

**LE PRÉSIDENT :**

280

O.K. Bien merci beaucoup, Monsieur Gauthier.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

285

C'est moi qui vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

290

Au revoir.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

Au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

295

Je vous indique tout de suite qu'il y a aussi un autre requérant. Dans le cas de l'autre requérant, on n'a pas été capable d'avoir une confirmation de consentement pour rendre publique sa demande. On continue à essayer de le rejoindre, toutefois je dois vous préciser que techniquement ça ne change absolument rien à la procédure d'audience publique.

300

À partir du moment où on a eu... on a eu? On a eu! C'est avec un grand plaisir que je vous fais part de la requête d'audience publique immédiatement pour qu'on puisse enchaîner.

305

La requête vient du Conseil des Atikamekw de Manawan, elle est adressée au ministre Thomas Mulcair, elle est signée par Angèle Petiquay, directrice générale et avec objet : « Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin ».

(LE PRÉSIDENT FAIT LECTURE DE LA LETTRE DE DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE)

310

**Début de la phrase : « Monsieur le ministre, Nous avons reçu... »**

**Fin de la lecture de la lettre.**

315

Donc, cette requête-là a été déposée, elle est publique maintenant et pour la suite des choses, bien on continue l'audience publique telle qu'entamée hier soir.

320

Je vous rappelle, on est comme hier, on est toujours dans la première partie de l'audience publique, on recherche des faits, donc c'est au moyen de questions. Je vous disais tantôt, je vous prie de ne pas insister sur les préambules; ils sont inutiles dans presque 100% des cas.

325

On recherche des informations au moyen de l'enquête en ce qui concerne la Commission, cette enquête-là se déroule en même temps qu'on fait l'audience publique parce qu'on veut poser nos questions, la Commission, en même temps que la population, de sorte qu'on se glisse au travers vos questions.

330

Le but, c'est d'essayer d'avoir le plus d'informations, de l'information précise également, de la bonne information. C'est pour ça qu'on s'immisce au travers votre questionnement puis on veut que ça soit compris, strictement pour ce que c'est. C'est le mode de fonctionnement du BAPE et ça l'était, ça l'est puis ça va l'être encore; c'est notre mode de fonctionnement. C'est ce qu'on veut faire puis l'objectif c'est de le faire publiquement également.

335

Je vous rappelle que s'il y a d'autres questions, on va faire connaître par écrit des questions de la Commission et on va faire la même chose avec les réponses du promoteur ou des personnes ressource qui vont avoir été consultées.

335

L'inscription : on est toujours ouvert pour l'inscription au registre auprès du personnel de la Commission à l'arrière pour venir poser des questions. On procède comme hier, on va y aller avec

un maximum de trois dans un premier temps pour permettre le roulement de ceux qui sont intéressés.

340           Encore une fois, je vous rappelle que ce n'est pas nécessaire de manifester une approbation ou pas, ni au questionnement ni au Projet. Pour la Commission, présentement, ça n'a aucune incidence sur la Commission, aucune, d'aucune forme, d'aucune forme. Et je peux vous assurer que la Commission, tel que je vous l'ai dit hier, tel que je l'ai dit avec les gens qu'on a pu rencontrer en rencontre préparatoire, la Commission ne se prononcera que dans le rapport qui, en  
345 même temps, mettra fin au mandat de la Commission.

Il est toujours défendu de fumer dans la salle, et je vous prie d'oublier vos cellulaires pour la partie de l'audience publique.

350           Je vais tout de suite demander les compléments d'information aux documents, comme je vous disais tantôt, les documents qui ont été annoncés pour être déposés. Je vais commencer par l'équipe du promoteur, en demandant à monsieur Dufort quels documents il entend déposer. On fait l'exercice en public pour que tout le monde soit conscient des dossiers et de la nature des dossiers qui sont déposés.

355           Monsieur Dufort, à vous la parole.

**M. GUY DUFORT :**

360           Alors Monsieur le président, tout d'abord j'aimerais apporter une petite précision : là, c'est à notre tour aujourd'hui d'avoir un petit ennui. Alors, pendant qu'hier c'était les micros qui se promenaient et aujourd'hui ce sera probablement madame Majeau qui devra circuler d'un ordinateur à l'autre afin qu'on puisse projeter à l'écran les images que la Commission voudra bien voir, ou revoir, ou selon les présentations que nous pourrions adresser à la Commission. Alors,  
365 nous nous excusons de ce léger contretemps mais il est là.

**LE PRÉSIDENT :**

370           On va faire avec, comme on dit.

**M. GUY DUFORT :**

375           Oui. Alors, Monsieur le président, tout d'abord nous avons déposé l'entente que nous allons signer avec la MRC de la Matawinie, le document a été déposé au bureau de madame Bourdages en nombre de copies que la Commission l'a exigé.

380           Nous avons aussi demandé en différé à la Commission de nous – une question nous a été adressée concernant le programme de suivi que nous allons mettre en place durant la phase d'exploitation de la minicentrale que nous voulons implanter au pied du barrage Matawin. Alors, Monsieur le président, conformément à l'article 5.2 de l'étude d'impact, Innergex fera une étude

d'impact sur une période de cinq ans reliée aux éléments qui y sont inscrits à l'article 5.2 de cette étude d'impact, c'est-à-dire sur la qualité de l'eau, l'utilisation de la frayère ainsi que le suivi de la dévalaison des poissons.

385 Aussi, Monsieur le président, vous aviez demandé hier à ce qu'on ait des – vous avez demandé des précisions concernant les barrières qui pourraient être utilisées en amont des pertuis. Alors, nous avons demandé de traiter cette information en délibéré et monsieur Denis Brouard aurait des précisions à apporter à la Commission, si la Commission veut bien l'entendre.

390 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, tout à fait. Est-ce qu'il y a d'autres documents à déposer?

**M. GUY DUFORT :**

395 Ce serait tout, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

400 Très bien. On va demander tout de suite à monsieur – Drouard ou Brouard?

**M. GUY DUFORT :**

405 Brouard.

**LE PRÉSIDENT :**

Brouard, c'est ça que j'avais lu. Monsieur Brouard, on va vous écouter si vous voulez nous indiquer c'est quoi l'information.

410 **M. DENIS BROUARD :**

415 Merci, Monsieur le président. Bon, je vais redonner un peu l'information concernant le document dont j'ai parlé hier. C'est le document qui porte le titre suivant : « Guide d'évaluation de la problématique de la dévalaison des poissons en relation avec les petites centrales hydroélectriques ».

420 C'est un document qui a été préparé par un consultant et présenté au ministère des Pêches et des Océans du Canada, ainsi qu'à l'Association des producteurs privés d'hydroélectricité du Québec.

Je vais tout de suite aller à la section « Conclusions » et par la suite je vais passer à d'autres chapitres un peu pour documenter un peu les faits à cet égard. Dans les conclusions, c'est

425 mentionné : « Il n'existe pas de dispositif protégeant le poisson en dévalaison qui soit parfaitement efficace actuellement, quelle que soit la configuration du site. »

430 Là, je vous donne des extraits de textes : « Actuellement, on mentionne qu'il existe trois types de dispositifs qui se démarquent et qui sont recommandés pour un usage à grande échelle. On parle de grilles déflectrices inclinées, on parle de persiennes et de grilles rotatives. Cette dernière méthode n'étant cependant pas conçue pour les petites centrales hydroélectriques. »

435 Donc, on retient que les méthodes qui se démarquent sont les grilles déflectrices et les persiennes. Je vais vous parler un peu de ces deux méthodes-là rapidement.

440 En ce qui concerne les grilles déflectrices, je cite encore le document comme suit : « La mortalité entraînée par les inconvénients causés par ces grilles peuvent parfois être plus élevés que le passage dans les turbines. Incidemment, en Écosse, les grilles du genre "bar rack" – c'est des grilles dont je parle – ont ainsi été systématiquement enlevées pour les chutes de moins de 30 mètres. »

445 Je vous parle maintenant brièvement des persiennes : « Les persiennes sont des dispositifs généralement installés dans les amenées d'eau de centrales. » Or, dans notre cas, comme vous avez pu le constater hier avec la présentation de Renaud de Batz, il n'y a pas d'amenée d'eau comme telle puisqu'on prend l'eau par les pertuis de fond. Donc, ça pourrait poser une problématique pour l'installation de ces genres d'équipements.

450 Par contre, des équipements s'installent au large dans certains plans d'eau mais le problème associé à ce type d'équipement concernant le Réservoir Taureau, c'est le fait qu'il y ait un marnage. Imaginez des persiennes, c'est comme des persiennes que vous installez dans les fenêtres. S'il y a une baisse de niveau d'eau, à ce moment-là, ces persiennes-là, comment vont-elles tenir dans la colonne d'eau. Donc, il y a des problèmes techniques associés à ce type de dispositif et on mentionne aussi dans ce document-là que ce type de dispositif a une sélectivité faible.

455 Je termine maintenant avec une partie, une citation dans la conclusion, encore une fois, où on mentionne que les dispositifs protégeant le poisson en dévalaison devraient être conçus en fonction des espèces migratrices seulement, et être utilisés uniquement aux périodes de dévalaison. À celles-ci peuvent s'ajouter les espèces menacées et vulnérables.

460 Or, dans le cas du réservoir Taureau, on ne parle pas d'espèces menacées ou vulnérables, on parle, comme espèces migratrices, de la ouananiche, du doré. Et en ce qui concerne le doré, quand on parle de dévalaison, ce sont des très petites larves de l'ordre du millimètre. Donc, c'est assez difficile d'imaginer un dispositif de grillages qui puisse arrêter des larves aussi petites sans compromettre l'entrée d'eau à la centrale. Imaginez, des grilles de moins  
465 d'un millimètre de largeur.

Donc, ceci conclut un peu ce qu'on a pu trouver dans le document dont je vous ai présenté le titre, qui sera d'ailleurs déposé à la Commission.

**LE PRÉSIDENT :**

470

Très bien. On comprend également de ce que vous dites, je dirais : ce n'est quand même pas étonnant d'entendre qu'il n'y a pas de système d'évitement de dévalaison qui soit – je ne dirais pas parfait pour ne pas aller dans l'exagération, mais vous soulignez que les systèmes connus posent également des problèmes selon les sites.

475

On ira plus tard auprès des représentants de la faune pour voir s'il y a d'autres compléments d'information qui sont possibles aussi sur le même sujet toujours, puisque ça semble être un des enjeux, si on parle de la partie ichthyenne du dossier, la partie des poissons, du dossier, tout simplement. Très bien.

480

Je continue l'appel de documents en commençant par les personnes ressources; la première sur le bord, monsieur Delaître du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Est-ce qu'il y a un dépôt de documents?

485

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Je n'ai aucun document à déposer, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

490

Je continue avec le ministère des Ressources naturelles.

**M. RAYMOND LÉONARD :**

495

Au niveau du secteur territoire, je n'ai pas non plus de document à déposer actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

500

Monsieur d'Hydro-Québec?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Aucun document à déposer.

505

**LE PRÉSIDENT :**

Au niveau de la MRC?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

510 Nous ferons suivre un document sur la constitution du comité de protection de l'environnement matawinien et du fonds qui est sous-jacent, un peu plus tard.

**LE PRÉSIDENT :**

515 Très bien. Avant d'inviter un premier participant, j'aimerais me permettre une question qui fait le lien avec la finale d'hier soir. Hier soir, on a entendu un échange entre Hydro-Québec, à la toute fin, et le promoteur, sous la question de l'utilisation des pertuis en saison. J'ai vu que les discussions se sont prolongées entre Hydro-Québec et le promoteur.

520 Je vais vous poser la question suivante, vous me direz – ce n'est pas exactement la même question, évidemment, mais c'est en complément. Que dites-vous au fait que l'appel d'offres Hydro-Québec/MRN prévoyait qu'il y ait un minimum de 100 mètres cubes/seconde l'hiver en termes d'évacuation? Si j'ai bien lu, c'était ce qui était prévu dans l'appel d'offres?

525 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Je ne crois pas que c'était dans l'appel d'offres que c'est mentionné. On a discuté... moi, j'ai discuté qu'habituellement on passe à peu près 100 mètres cubes/seconde durant l'hiver. Ça veut dire que là, avec un seul pertuis de fond, il en passerait moins.

530

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce n'est pas une réquisition qui était nécessaire à rencontrer de la part du promoteur?

535

Monsieur Dufort?

**M. GUY DUFORT :**

540 Monsieur le président, si vous me donnez 30 secondes, je vais vérifier avec nos personnes. Nous allons retourner dans l'appel d'offres pour répondre de façon assez précise à la Commission. Ensuite, je céderai la parole à monsieur Renaud de Batz avec votre autorisation.

**LE PRÉSIDENT :**

545

Très bien. Parce que vous voyez venir le reste de la question. En fait, si le pertuis en permet libre 72 ou 75, comment s'assurer que l'eau puisse s'écouler correctement si c'est le cas.

**M. GUY DUFORT :**

550

Nous reviendrons avec la réponse, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

555 Puis en même temps, vérifier si dans l'appel d'offres il n'est pas question de s'assurer qu'il n'y ait pas de changement dans l'évacuation de l'eau à la sortie; on l'a vu pour l'entrée mais pour la sortie. D'où le lien avec la question d'hier soir : si on a trois pertuis qui conduisent à une turbine, en cas de pépin à la turbine, est-ce que ça peut causer un problème d'évacuation de l'eau, compte tenu que les trois sont accaparés par la même turbine.

560 **M. GUY DUFORT :**

Monsieur de Batz, Monsieur le président, répondra à cette dernière partie de votre question.

565 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur de Batz?

**M. RENAUD DE BATZ :**

570 Excusez-moi, Monsieur le président, oui. Moi, je vous propose, pour répondre d'abord à la première question, dans l'appel d'offres, il n'y avait pas de précision quant au débit qu'on devait laisser dans les pertuis. C'est à la suite de discussions que nous avons eues avec Hydro-Québec Production, qu'il nous avait été mentionné qu'ils voulaient d'abord qu'on laisse un pertuis libre, 575 absolument, et qu'on maintienne un débit minimal en production de 150 mètres cubes/seconde en tout temps, excluant les périodes d'arrêt.

580 Finalement, la seule réquisition qui nous est venue d'Hydro-Québec, c'était d'avoir un pertuis complètement libre qui restait à leur discrétion, dont ils avaient l'entière opération. Parce qu'hier monsieur Dussault nous avait mentionné quelques remarques à propos de ce qu'il restait finalement pour l'évacuation.

585 Cependant, je tiens à préciser que je crois qu'il y a un terme qu'il faut redéfinir, c'est le terme d'évacuation. En fait, quand on parle du pertuis, en cas d'urgence, ce n'est pas un évacuateur, c'est-à-dire que le réservoir a la capacité de se remplir jusqu'au seuil de l'évacuateur, des vannes de l'évacuateur, donc en terme de sécurité pour l'évacuation des crues, ce n'est pas approprié.

590 Je vous proposerai, Monsieur le président – j'avais préparé une présentation sur les débits puis la gestion des débits, peut-être pour que tout le monde comprenne bien un peu l'état actuel de comment est géré le barrage Matawin et comment, dans le futur avec la centrale, les débits vont être gérés.



**LE PRÉSIDENT :**

595 Oui, s'il vous plaît.

**M. RENAUD DE BATZ :**

600 Oui, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est un point qui est important, on veut l'éclaircir comme il faut.

605 **M. RENAUD DE BATZ :**

J'y arrive, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

610

Dans l'étude d'impact, on parle du 150 mètres cubes/seconde auquel vous référez comme étant requis par Hydro-Québec.

**M. RENAUD DE BATZ :**

615

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

620

Donc, c'est suite aux rencontres.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

625

Je me rappelle du 150.

**M. RENAUD DE BATZ :**

630

Oui. Tout d'abord, sur cette vue, cette vue un peu en gros plan du barrage, replaçons-nous; donc, le barrage Matawin est constitué de... c'est un ouvrage en béton, un barrage poids, dans lequel on voit cette immense structure, qui est un évacuateur de crue, qui comporte quatre vannes, quatre vannes droites dont une est partiellement ouverte ici – on le voit – dont le seuil est situé au niveau 354,5. C'est-à-dire que cet évacuateur n'est pas utilisable lorsque le réservoir est en dessous du niveau 354,5.

635 Ensuite, sur la partie droite du barrage... sur la partie gauche du barrage ici à droite, il y avait à l'origine cinq pertuis. Il y en a un qui est condamné mais il reste quatre pertuis. En fait, ce sont des conduites dans la base du réservoir.

640 Alors, ce qu'il faut bien comprendre c'est que lorsque – la façon dont est géré le barrage, c'est que l'évacuation, ou disons la restitution de l'eau à la rivière, lorsque le réservoir est au-dessus du niveau de la cote correspondant au seuil de chacune des vannes, l'eau est évacuée par les vannes et lorsqu'en hiver le niveau du réservoir descend, il reste des pertuis qui permettent de restituer de l'eau à la rivière.

645 Bon. Les caractéristiques du barrage – bon, techniquement, en fait, le réservoir peut être exploité entre les niveaux maximal 359,05 et 343,81. En fait, peut-être un peu en dessous de 383,81 mais en tout cas, ce sont les données techniques qui sont données. Selon une entente qu'il y aurait eu entre la municipalité, je pense, en 99 et Hydro-Québec, le niveau minimal est limité à 346, notamment pour la survie des poissons dans le réservoir, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 10 avril.

650 Ensuite, le réservoir est maintenu entre les cotes 357,7 et 357,85 entre le deuxième jeudi de juin et la Fête du travail, autrement dit pour la période d'été. Le niveau maximal est fixé à 358,9 entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre. Ça c'est pour, disons, les usagers du lac Taureau, on comprendra bien, les riverains.

655 Pour vous illustrer la gestion actuelle des débits, chaque bâton représente le débit, module le débit moyen qui est passé dans le... qui passe au barrage Matawin. Et le trait ici, la courbe représente le niveau dont l'échelle est ici, le niveau du réservoir. Alors, pour comprendre un peu la gestion sans interpréter ce que fait Hydro-Québec mais, en gros, en janvier, février et mars, il y a beaucoup de débits qui passent, qui sont restitués à la rivière pour l'utilisation en aval. Donc, le niveau du réservoir baisse, on voit ici qu'il baisse à une cote maximale qui effectivement s'approche du 350 ou en dessous; c'est une courbe moyenne, je vous le répète, quotidiennement c'est sûr qu'il y a des fluctuations. Puis ensuite, ils remplissent le réservoir pour remplir leurs conditions de niveau du réservoir pour la période estivale, qui se tient autour de 358; 357, 358.

665 Donc, si on regarde la répartition actuelle de l'utilisation du barrage, on voit qu'entre la répartition actuelle et la répartition future, on voit qu'on a le même... le niveau du réservoir restera identique, les débits vont être les mêmes, c'est juste la répartition des débits entre les pertuis et les vannes qui va changer.

670 Autrefois, les pertuis, on les utilisait uniquement en hiver lorsque le niveau du réservoir baisse, parce qu'on ne pouvait plus utiliser les vannes. Aujourd'hui, on veut utiliser les pertuis pratiquement en permanence avec la centrale. Ça c'est sur la base, je répète, de débit moyen mensuel. C'est-à-dire qu'il y a des journées, lors de grandes crues, où on va être obligé d'ouvrir l'évacuateur également. Et puis il y a quelques débits résiduels lorsque le débit, par exemple au mois de février, on passe plus de débit que la capacité de la centrale, qui sera de 93,5 plus le pertuis. Bien à ce moment-là, au début février, si le réservoir n'est pas en dessous de la cote des vannes, à ce moment-là il y aura une partie qui va passer par les vannes.

680           Donc ce que j'ai voulu démontrer, Monsieur le président, dans cette présentation, en fait, c'est que les débits et la gestion des débits, nous, notre production est basée sur les débits historiques que nous avons eus, qui nous ont été transmis par Hydro-Québec, qui faisaient d'ailleurs partie des documents de l'appel d'offres lorsque nous les avons obtenus, et nous nous sommes basés là-dessus. Et on démontre par là qu'on ne changera en rien la restitution ainsi que les niveaux qui resteront de la responsabilité d'Hydro-Québec.

685           **LE PRÉSIDENT :**

          Peut-être vérifier - merci, monsieur de Batz – peut-être vérifier auprès d'Hydro, dans ce mode de fonctionnement-là, êtes-vous rassuré par rapport aux inquiétudes d'hier soir?

690           **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

          Effectivement, ce mode de fonctionnement-là, c'est le mode de fonctionnement qui est prévu, on parlait hier, en cas de panne de la centrale. Et c'est la discussion qu'on avait eue, là.

695           **LE PRÉSIDENT :**

          Oui.

700           **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

          C'était en cas de panne.

**LE PRÉSIDENT :**

705           Mais je reviens sur cette discussion-là; dans l'option 5, au lieu d'avoir trois turbines, trois pertuis, c'est trois pertuis qui se dirigent vers la même turbine...

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

710           C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

          Avec des directrices pour assurer un certain contrôle. En cas de pépin...

715           **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

          Bien, il nous reste un pertuis.

**LE PRÉSIDENT :**

720

Il reste un pertuis.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

725

C'est ça. Mais je pense, je ne sais pas si le cadre de la discussion, est-ce qu'on doit discuter ça. C'est quelque chose, ici, que lorsque les gens viendront proposer leur mode de fonctionnement, où il y aura peut-être des petits correctifs – il y aura sûrement des correctifs - avec le producteur, qu'il faudra arranger à ce moment-là pour satisfaire tous les critères d'exploitation.

730

Ça, ça en est un. Mais je veux dire, ces gens-là ne proposent pas une centrale pour être en panne.

**LE PRÉSIDENT :**

735

Non, je pense que tout le monde a compris ça et espère ça également.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

740

C'est ça, effectivement. Et le problème peut se poser temporairement mais je ne crois pas qu'il va se poser sur une longue période. Si le problème se posait sur une longue période, bien là c'est autre chose. Je veux dire, parce que ça changerait à ce moment-là notre mode de gestion. Mais il ne faut pas... je ne pense pas que moi je veuille planifier les opérations sur le fait qu'ils vont être en panne pendant des mois. Je veux dire surtout l'hiver, c'est là que les plus grands débits – je pense qu'ils vont faire beaucoup d'entretien l'été et l'hiver ça va fonctionner. Ils vont faire la même chose qu'on fait, nous.

745

**LE PRÉSIDENT :**

750

Bien oui.

**M. MICHEL GAUTHIER :**

755

On fait notre entretien l'été pour que nos groupes fonctionnent l'hiver. Et je pense que ces gens-là ont assez d'expérience pour faire exactement la même chose que nous.

**LE PRÉSIDENT :**

760

C'est à quelle étape? Est-ce que c'est après l'acceptation du projet éventuellement qu'il y a une rencontre? J'imagine que c'est par protocole que vous définissez les moyens d'opération concrets? C'est quand?

Monsieur de Batz?

**M. RENAUD DE BATZ :**

765 Dans le cadre de l'APA puis des discussions que nous avons eues avec Hydro-Québec, il  
y avait deux choses : il y avait d'abord signer le contrat d'achat d'électricité; il y avait une entente  
avec les opérateurs de la région pour l'utilisation de la structure – en tout cas, ponctuelle; et nous  
avons aussi un protocole d'entente à établir avec Hydro-Québec Production, Montréal, notamment  
pour discuter de ces problèmes-là, des problèmes de gestion, vraiment de gestion, de garanties à  
770 long terme aussi. Enfin, des choses qui ont été discutées déjà avec Hydro-Québec.

Quant à la date, à la date de dépôt, le contrat d'achat d'électricité avait déjà été soumis en  
version préliminaire à Hydro-Québec Production. Nous avons quelques commentaires, ils nous  
étaient revenus et puis on s'était encore donné du temps pour le signer mais il devrait être signé, je  
775 dirais, dans les six mois à venir, de même que l'entente de protocole. Le protocole d'entente,  
pardon.

**LE PRÉSIDENT :**

780 Très bien, merci. Nous allons inviter tout de suite...

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

785 J'avais juste quelques remarques à mentionner.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Dussault?

790 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Entre la cote 354,5, ce n'est pas le seuil de nos vannes de surface, c'est le niveau auquel  
on change notre mode d'exploitation, on passe du mode d'exploitation des vannes de surface aux  
pertuis de fond. Si ça peut vous rassurer, nos vannes de surface, le seuil est à 349,91, donc plus  
795 bas encore que le 354,5; ça vous rend encore plus sécuritaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Dussault, pour l'information.

800 J'invite un premier participant. J'invite un premier participant, on va revenir avec les  
personnes ressource, j'ai fait un appel tantôt. Non, non, non vous ne m'écoutez pas, là; j'invite un  
premier participant, j'ai fait l'appel tantôt, on va revenir un peu plus tard pour les compléments  
d'informations.

805 Monsieur Daniel Tokateloff – vous me corrigez s'il y a un défaut de prononciation.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Monsieur le président, vous pouvez m'appeler Daniel, c'est plus facile.

810

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne me le permettrai pas mais allez-y. Allez-y.

815

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Monsieur Daniel. Monsieur le président, donc je suis résident du lac Taureau, je suis aussi membre de l'Association pour la protection du lac Taureau. Je voudrais parler de la gestion des niveaux, justement on vient d'en parler à l'instant, et j'ai un court préambule – je vais essayer de le garder court et ensuite j'ai deux questions.

820

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

825

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Donc, la gestion du niveau du lac est présentement à la charge d'Hydro-Québec et Innergex nous a présenté les niveaux qui avaient été entendus avec le milieu, c'est-à-dire la municipalité.

830

Par contre, ce que je voudrais un petit peu mentionner et mettre l'accent, c'est le fait qu'alors qu'Innergex mentionne que le niveau va être contrôlé entre 357,7 et 357,85, ces chiffres sont importants. En fait, l'entente prévoit que le niveau cible est 357,85; j'aimerais insister sur ce point. Donc, le niveau cible qui devrait être maintenu entre le mois de juin et le mois de septembre, c'est 357,85, avec une précision de plus ou moins 15 centimètres, d'où le fameux niveau inférieur de 357,70, qui était prévu pour être un niveau minimum extrême à notre point de vue, c'est-à-dire dans les cas exceptionnels. Alors, nous insistons sur le fait que le niveau cible est 357,85.

835

Alors, ce qui se passe, c'est qu'on constate ces dernières années qu'Hydro-Québec est soumise à toutes sortes de pressions contradictoires, on dirait, pour la gestion de ces niveaux. Des pressions qui viennent, ce que j'appellerais, du niveau, disons des intervenants en amont du barrage et des intervenants en aval du barrage.

840

Alors, en amont du barrage, c'est essentiellement cette entente : on voudrait avoir le niveau cible respecté. En aval du barrage, c'est les utilisateurs de l'eau; compagnies de rafting, kayak, et cetera, qui demandent des débits et souvent des débits importants pendant des périodes assez allongées.

845

850 Alors, Hydro-Québec est prise entre ces deux aspects, ce qui fait qu'on a constaté que les  
niveaux en été sont rarement respectés et que le fameux niveau cible de 357,85 a été peu à peu  
remplacé par le niveau minimum extrême de 357,70, ce qui fait que très souvent, en été, on est  
même en dessous de ces niveaux.

855 Alors, ma première question est la suivante : pourrait-on demander que les ententes  
existantes entre Hydro-Québec et les intervenants en aval du barrage soient déposées à la  
Commission et rendues publiques afin que l'on puisse savoir...

**LE PRÉSIDENT :**

860 Elles le sont déjà, et je peux vous donner tout de suite les cotes pour les avoir lues.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

865 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

870 Dans un cas, c'est DB-1, en ce qui concerne la principale, celle qui vous concerne  
directement à laquelle vous référez, entre la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, la MRC  
Matawinie et Hydro-Québec. Et DB-2 pour celle qui lie Hydro-Québec à Propulsion Plein Air.

875 Dans le premier et dans le deuxième, je vais vous demander de corriger – je vais vous  
faire un petit résumé rapide, mais il y a un ordre de préséance de ces ententes-là qu'on peut lire,  
qu'on peut comprendre quand on les lit. Celle qui lie Propulsion Plein Air pour les activités  
récréatives à Hydro-Québec semble ou apparaît être subsidiaire à celle entre la municipalité pour  
les riverains et pour la faune, au nom des riverains de la faune, la MRC et Hydro-Québec.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

880 C'est exact, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

885 Pour répondre à votre partie de question sur le fait que...

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

Oui, si je comprends bien donc...

**LE PRÉSIDENT :**

890

Le contradictoire, en termes de gestion pour Hydro-Québec entre « en aval puis en amont », l'aval est en deuxième dans la mesure du possible après celle qui concerne l'Association, celle des riverains, qui elle est également aussi dans la mesure du possible. Mais elle est deuxième en aval.

895

Est-ce que c'est suffisamment clair?

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

900

D'accord. Oui, c'est clair.

**LE PRÉSIDENT :**

905

Il y a un ordre de préséance entre les deux.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

D'accord, d'accord.

910

**LE PRÉSIDENT :**

Votre deuxième question, Monsieur?

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

915

Ma deuxième question : là, justement, grâce à l'intervention du nouveau joueur qui est Innergex, nous pouvons prévoir qu'il y aura un enregistrement quotidien des niveaux qui va se faire automatiquement à la centrale. Nous trouvons cela important parce qu'il y aura donc une tierce partie, qui est Innergex, qui va avoir un enregistrement des niveaux et ça permettrait d'avoir une transparence sur la gestion des niveaux, justement du lac, ce qui manquait jusqu'à présent.

920

Alors, la question est la suivante : pourrait-on envisager une procédure où Innergex transmettrait régulièrement ses relevés de niveaux – et le mieux serait toutes les semaines – à la fois à Hydro-Québec et à la municipalité, donc ça deviendrait public. Ceci permettrait de nous assurer qu'effectivement l'entente... ça permettrait d'avoir, disons, un contrôle transparent sur le respect de l'entente avec la municipalité.

925

**LE PRÉSIDENT :**

930

La question est claire, elle est très claire. Au niveau du promoteur, c'est la même question et peut-être aussi en filigrane le fait que : est-ce que vous prévoyez par entente ultérieure avec



Hydro-Québec avoir à fournir à Hydro-Québec ces données-là, sur une base quotidienne ou autrement?

935 Monsieur Dufort?

**M. GUY DUFORT :**

940 Alors, Monsieur le président, nous avons déjà des ententes avec Hydro-Québec concernant certaines données. Nous avons des avis de confidentialité concernant ces données-là, alors si Hydro-Québec est d'accord avec la publication de ces niveaux-là en exploitation, il nous fera plaisir de les rendre publics à l'ensemble de la communauté.

**LE PRÉSIDENT :**

945 Au niveau d'Hydro-Québec, est-ce que ça vous pose un problème?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

950 Nous avons exactement ces données-là actuellement en temps réel. Nous mesurons à tous... les informations, nous les connaissons, et on a une politique concernant la diffusion; il faut en faire des demandes, effectivement. Je ne crois pas qu'aujourd'hui je peux donner l'autorisation aux gens de Innergex de diffuser leurs niveaux "at large".

955 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est quelque chose que vous pourriez vous engager au moins, je dirais, d'aller vérifier si suite à cette demande-là, c'est quelque chose qui est possible?

960 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Si quelqu'un en fait la...

**LE PRÉSIDENT :**

965 Bien, la demande est faite.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

970 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

La demande est faite devant tout le monde, là.

975 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est possible. Il faut en faire la demande au service approprié, ils vont vous les transmettre.

980 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais ce n'est pas un besoin de la Commission; la demande, elle est adressée, elle est même publique. Elle va être dans les transcriptions publiques également. Elle ne peut pas être plus publique que ça, là. Ce que je vous demande, c'est la réaction d'Hydro-Québec à cette demande-là.

985

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Je pense que les données sont disponibles.

990

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes en train de dire oui, là?

995 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Elles sont actuellement disponibles.

**LE PRÉSIDENT :**

1000

Mais qu'est-ce qui fait... Bien moi, est-ce que je peux les voir les données cet après-midi si ça m'intéresse, là, pour la hauteur du niveau sur le lac?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1005

Bien, je peux vous donner ceux de v'là trois jours. Parce que je ne suis pas...

**LE PRÉSIDENT :**

1010

Oui, mais disponibles ça veut dire quoi, ça veut dire qu'il faut que je vous le demande par écrit puis vous me l'envoyez par une réponse par écrit?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1015

Ah ! Actuellement, c'est la façon de faire, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1020 Est-ce que c'est envisageable – j'allais dire à l'heure des technologies qui sont si efficaces de nos jours – est-ce que c'est quelque chose qui est envisageable de le voir autrement puis à la limite, je veux dire, sans faire d'exagération intellectuelle, par Internet aussi?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1025 Ce serait possible par Internet aussi mais actuellement ce n'est pas la façon de fonctionner.

**LE PRÉSIDENT :**

1030 O.K. Est-ce qu'on peut compter sur vous pour acheminer cette demande-là pour qu'il y ait une réponse quelque part, claire, d'Hydro-Québec, tant qu'à l'accessibilité, transformer la disponibilité en accessibilité, Monsieur Dussault?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1035 Oui, je peux m'informer.

**LE PRÉSIDENT :**

1040 Merci.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Je voulais quand même apporter une correction, là.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1050 À ce qui a été mentionné. La plupart du temps, nous respectons les niveaux qui sont demandés par les citoyens et non le contraire. Je veux dire 357,70, il est souvent atteint. La plupart du temps, c'est le niveau que les riverains ont, entre 357,70 et 358,00 et nous visons le 357,85.

1055 Vous regarderez que c'est une bande très étroite, et pour maintenir ce niveau-là, je veux dire, il faut connaître la pluie. Je veux dire, toutes nos prévisions sont basées sur les prévisions météorologiques et vous savez comme nous qu'il peut y avoir des erreurs dans ces prévisions météorologiques là. Et lorsqu'on a un été très beau, très ensoleillé où il ne pleut pas jamais, bien c'est difficile de maintenir un niveau exactement dans une bande si étroite que ça.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on doit comprendre que ce maintien de ce niveau-là – tantôt on faisait la référence entre les ententes pour l'aval et l'amont, dans l'amont, on lit également – c'est aussi dans la mesure du possible, ça signifie qu'au bout de la ligne, en début de la chaîne de direction sur le niveau, la fonction première que vous avez à gérer c'est toute la question de la régulation des eaux?

1065 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1070 L'été, c'est les niveaux pour les riverains.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Régulation plus l'hiver?

1075

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est ça, c'est exact. Regardez c'est une 357,70, ce n'est pas un niveau extrême, ça. Le niveau extrême c'est 341 point quelque chose. Il ne faut pas penser que c'est un niveau extrême. Nous sommes dans les niveaux les plus hauts du réservoir et c'est une variation très, très petite à ce moment-là qu'on nous demande de faire. Et il faut la faire à ce moment-là avec les précipitations et essayer de jauger ça et doser ça correctement.

1080

Et les débits que les gens du rafting nous demandent, c'est un débit maximum de 14 mètres cubes/seconde. Je veux dire, je ne pense pas que ça soit un débit si important que ça.

1085

**LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez dire en termes d'exigence?

1090

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est ça.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur, ça vous va?

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

1100

Oui. Juste pour rappeler justement que par l'expérience des années passées, on a eu l'impression que le niveau cible contrôlé était de 357,70 au lieu de 357,85. Donc, on veut rappeler que l'entente visait 357,85. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1105

Mais on dit bien dans l'entente que la cote minimale estivale 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> novembre c'est 357,7.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

1110

Minimale, oui. Et la cote cible...

**LE PRÉSIDENT :**

1115

Cible.

**M. DANIEL TOKATELOFF :**

1120

Est 85. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1125

Très bien. Merci, Monsieur. Est-ce qu'il y a eu d'autres inscriptions au registre? Le temps que ça arrive, peut-être vérifier un item encore – toujours par rapport au barrage – entre Hydro-Québec et le promoteur.

Hier, on a entendu différentes informations : à titre d'exemple, après 25 ans d'exploitation par Innergex, la centrale est retournée à Hydro-Québec. C'est bien ce que vous avez dit?

1130

**M. GUY DUFORT :**

Monsieur le président, nous avons dit qu'après 25 ans d'exploitation, la centrale retourne à Hydro-Québec.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

Qui devient propriétaire?

**M. GUY DUFORT :**

1140

Qui en devient le propriétaire.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

Dans vos prévisions, hier, je dirais de revenus sociaux en incluant Hydro-Québec, ce que vous avez fait, vous avez prévu pour 25 ans, vous considérez comme 25 ans supplémentaires

l'exploitation par Hydro-Québec. C'est quoi la durée de vie de la minicentrale comme telle, à la base, sur le plan engineering?

1150 **M. GUY DUFORT :**

Je vais demander à monsieur de Batz de répondre à votre question, Monsieur le président.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur de Batz.

**M. RENAUD DE BATZ :**

1160 Oui, Monsieur le président, nous, nos critères de conception que nous transférons à nos concepteurs et à notre entrepreneur sont de 40 ans. Nous demandons un minimum de 40 ans pour la durée de vie de nos installations.

1165 Dans ce cas, nous avons pris une durée totale de 50 ans parce que ce n'est pas parce qu'on demande 40 ans que la centrale va s'arrêter au bout de 40 ans. Il est bien évident qu'au bout de 30 ou 40 ans il peut y avoir des composantes à maintenir ou à changer ou... En fait, des travaux de gros entretien, mais 50 ans c'est une projection qui nous paraît tout à fait réaliste.

1170 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je reviens auprès d'Hydro-Québec – je m'excuse, Monsieur de Batz – Hydro-Québec, si je reviens au barrage lui-même, un barrage de 1931, en termes de durée de vie, c'est prévu pour combien de temps?

1175 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est plus de 50 ans. C'est amorti probablement sur une période de 50 ans mais la durée de vie c'est plus grand que ça.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a déjà eu des réfections pour s'assurer du maintien de la sécurité et de la longévité du barrage, comme on l'entend sur d'autres barrages?

1185 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1190 Comme on entend à l'occasion qu'il y a des réfections sur certains barrages.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1195 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour s'assurer de la longévité?

1200 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1205 En fait, dans le mandat... le gouvernement est propriétaire et Hydro-Québec est gestionnaire. Et comme gestionnaire, on doit surveiller, réfectionner et investir pour maintenir les conditions du barrage. Il y a quand même des travaux qui ont été faits récemment sur les pertuis de fond pour les rendre étanches. Il y a des travaux, au plan des investissements, il y a des travaux qui sont prévus au niveau de l'évacuateur de surface dans les années à venir. Et il y a toute l'équipe de sécurité des barrages qui font l'inspection du barrage, ils s'assurent que s'il y a des travaux à faire ils seront faits.

1210 On peut voir, comme exemple qu'on peut donner, on se rappellera qu'il y a eu le barrage de Manic 5 à un moment donné qui a eu des problèmes et l'Hydro a fait les travaux nécessaires pour s'assurer de la sécurité. Manic 5 est un exemple et à ce moment-là les autres barrages, tous les barrages sont auscultés, sont...

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Sont suivis?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1220 Sont auscultés, ils sont regardés et lorsqu'il y a des problèmes, des travaux sont faits pour corriger les anomalies.

**LE PRÉSIDENT :**

1225 Deux questions, deux sous-questions. Un : quand vous dites les travaux par rapports aux pertuis, est-ce que vous faites référence au fait que dans l'étude d'impact il y a une mention qu'il y a un des quatre pertuis qui fuit actuellement, en date de l'étude d'impact?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1230

Je pourrais demander à monsieur Millette, je pense qu'il est ici, qu'il est de la région, et il y a des travaux qui ont été faits et je ne crois pas qu'il y ait des pertuis actuellement qui fuient. Peut-être monsieur Millette pourrait confirmer.

1235

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez prendre le micro, Monsieur Millette, au bout de la table; peut-être au bout de la table des personnes ressource, il y a une belle place pour vous.

1240

**M. PIERRE MILLETTE :**

Effectivement, il y a des réparations qui ont été faites sur le pertuis numéro 4 où il y avait une fuite de quatre mètres cubes. Ça a été réparé en 2001. Puis il y avait aussi le pertuis numéro 1 qui avait une déféctuosité mais pas de fuite, qui a été réparé en 2002. Donc actuellement, il n'y a aucune fuite par les pertuis. Quand je parle de réfection, c'est une réfection où tous les joints d'étanchéité, les guides, tout a été réfectionné.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

1250

Pour ne pas que ça coule inutilement, O.K. Est-ce que vous envisagez, à court terme ou à moyen terme, d'autres travaux? Je ne dirais pas des travaux d'entretien mais des travaux de réfection plus importants, à la lumière de l'information que vous avez sur la santé, entre guillemets, du barrage?

1255

**M. PIERRE MILLETTE :**

Comme monsieur Dussault le mentionnait, il y a des réfections majeures qui s'en viennent sur l'évacuateur.

1260

**LE PRÉSIDENT :**

C'est l'évacuateur qui est ciblé?

1265

**M. PIERRE MILLETTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1270

Très bien, merci beaucoup. J'inviterais maintenant monsieur Frédéric Raymond. Bonjour, Monsieur Raymond.



**M. FRÉDÉRIC RAYMOND :**

1275 Bonjour, Monsieur le président. C'est simplement un complément d'information. Monsieur Dufort a parlé au tout début d'un suivi de la qualité de l'eau, ainsi de la faune ichtyène et de la dévalaison des poissons sur une période de cinq ans.

1280 Je lis dans le document d'étude d'impact au point 5.2.1, bon, je cite une petite section : « Un an après les travaux, une campagne d'échantillonnage des eaux de surface en aval de la centrale... », et ainsi de suite. Un peu plus loin : « Par la même occasion, un suivi du régime thermique sera réalisé la première année ». Donc, j'aimerais savoir dans quel document on affirme que ça sera un suivi sur cinq ans et non pas sur une période d'un an seulement.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'était une des questions de précision d'hier soir. Est-ce que vous êtes à même de nous donner l'information?

1290 **M. GUY DUFORT :**

1295 Monsieur le président, j'ai apporté, au début de cette deuxième journée de la Commission, la précision suivante : c'est que si on va dans l'étude d'impact au chapitre 5, nous y lisons que la qualité de l'eau, c'est la première année, nous y lisons aussi que – écoutez, je n'ai pas tous les détails en mémoire mais nous, ce que nous voulons faire, c'est que durant une période de cinq ans, nous allons vérifier l'ensemble des principaux éléments qui ont été mentionnés, soit les qualités de l'eau – si je dois le lire – l'utilisation de la frayère et ainsi que le suivi de la dévalaison des poissons. Alors, dans chacun des cas, ce sera sur une période de cinq ans.

1300 **M. FRÉDÉRIC RAYMOND :**

C'est parfait, je vous remercie.

1305 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'engagement est pris.

**M. FRÉDÉRIC RAYMOND :**

1310 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, monsieur Raymond?

1315 Oui? J'étais tourné d'un côté, je vous ai oublié, Monsieur Delaître.

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

1320 Je voudrais juste apporter une précision pour monsieur Raymond et l'ensemble des gens  
qui sont présents. Effectivement, il y a un programme de suivi qui a été présenté jusqu'à  
maintenant. Par contre, ce programme-là, il faut comprendre qu'il n'est pas nécessairement  
définitif, il y a encore des discussions à y avoir entre nous, le promoteur et les gens de la faune.

1325 Ce que je veux dire par là, c'est que je ne veux pas que les gens pensent que ce qui est  
présenté c'est automatiquement ce qui va être possiblement autorisé. Je veux que les gens  
sachent qu'il y a tout un travail qui continue à être fait par tous les ministères qui sont concernés  
par le projet.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Travail qui se poursuit après même le mandat d'audience publique?

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

1335 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Très bien, c'est une précision importante.

Je reviendrais sur un point. Je profite de la présence de monsieur Gaillardetz de la MRC –  
vous avez déposé, hier, des extraits de schémas d'aménagement mais aussi d'orientation par  
rapport à la place, je dirais, de la minicentrale mais beaucoup en fonction du parc régional. Le parc  
régional, la Commission en a pris connaissance d'une partie très, très tôt ce matin; il y a beaucoup  
1345 d'informations. De l'information qu'on n'avait pas dans l'étude d'impact, compte tenu que c'est un  
projet de la MRC, ce n'est pas un projet du promoteur.

Maintenant, pourriez-vous nous résumer, pour le bénéfice de tout le monde, comment  
s'insère le projet de minicentrale dans les orientations d'aménagement de votre MRC, en prenant  
1350 la peine également de signifier à tout le monde que vous avez émis cette semaine un avis de  
conformité?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

1355 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1360 Qui signifie, techniquement, pour ceux qui l'ignoreraient, que le projet du promoteur est  
conforme aux orientations de la MRC. Bien que la résultante soit maintenant connue et publique et

datée d'hier, ça serait intéressant de savoir l'analyse que vous en avez fait pour s'assurer que cette conformité-là existait.

Monsieur Gaillardetz, on vous écoute.

1365

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui. Alors votre question est très large, Monsieur le président, je vais tenter d'y répondre; si je m'égare, vous me ramenez.

1370

Alors, dans un premier temps il y a deux extraits du schéma d'aménagement que vous avez perçus : le premier porte sur le schéma d'aménagement en vigueur, donc qu'on appelle le schéma de 88, et un deuxième extrait qui traite du projet, deuxième projet du schéma d'aménagement révisé, lequel est une étape du processus d'adoption d'un schéma. Il sera soumis à la consultation publique après les Fêtes.

1375

Alors, dans le premier document, le lac Taureau est perçu, est annoncé, bon, comme étant un lac présentant un potentiel de très haut calibre – un des derniers grands lacs de grande nature relativement vierge au nord de Montréal – présentant aussi certaines problématiques en ce qui a trait à l'aménagement, érosion éolienne, bon, et cetera. Je ne m'étends pas sur les détails, mais on lit donc les caractéristiques positives et négatives de ce réservoir-là.

1380

Dans le deuxième projet de schéma d'aménagement révisé, je fais le lien avec le parc régional. Le schéma annonce le secteur du lac Taureau comme étant recevable d'un parc. Et pour ceux qui connaissent un peu ce monde-là, c'est une relation de cause à effet : pour obtenir un statut de parc régional, selon les dispositions du Code municipal – c'est 188 et suivants – une MRC doit déposer ce qu'on appelle un plan d'aménagement provisoire et également s'engager à traduire le site faisant l'objet d'une demande de statut de parc, dans son schéma d'aménagement pour le soumettre éventuellement à la consultation publique, et tout ça.

1385

1390

Donc, que le Taureau soit traité, dans le PSAR-2, de façon beaucoup plus large et plus pointue, je dirais, que dans le schéma d'aménagement en vigueur, ça va de soi; c'est-à-dire qu'on récupère certains éléments de la problématique d'aménagement du parc que l'on retrouve dans un troisième document, qui est le plan d'aménagement et de gestion du parc du Lac Taureau, et donc, le site à cette échelle-là est traité de façon plus forte, je dirais, en ce qui a trait au potentiel et contraintes d'aménagement.

1395

Le document sur le parc du Lac Taureau, le plan directeur d'aménagement, est un document à sa deuxième version, c'est-à-dire, comme je le disais tantôt : pour obtenir un statut de parc, nous devons déposer un comité ministériel, un plan préliminaire annonçant ce que le site peut donner en termes de potentiel pour que l'État puisse apprécier le bien-fondé d'obtenir un statut de parc régional, et donc d'accorder le train de mesures de réglementation qui y sont sous-jacentes. Parce qu'en fait, on crée un parc pour mieux contrôler l'espace, et les pouvoirs habilitant sont décrits dans le Code municipal, encore une fois, et dans les ententes de gestion. Parce qu'il y

1400

1405 a aussi, avec les différents ministères, certains morceaux de compétences qui sont délégués au MRC, qui sont dans les ententes de gestion plus que dans la loi.

Alors donc, l'ensemble de ces documents-là constitue, je dirais, une belle collection de textes qui sont tantôt des pouvoirs habilitant, tantôt des obligations de gestion, tantôt des éléments plus pointus sur des stratégies d'aménagement et de développement.

De façon plus pointue en ce qui a trait au barrage, le barrage est là depuis bon nombre d'années et donc il constitue un élément patrimonial, je dirais, de l'ensemble des préoccupations de la MRC, lorsqu'on pense au parc : pas de barrage, pas de réservoir, pas de parc. Alors, il y a déjà une relation relativement claire de l'importance du barrage dans cette démarche.

Le barrage lui-même constitue pour nous un potentiel intéressant. Il y a dans le document d'aménagement de la MRC et dans d'autres documents annexes qui ne sont pas nécessairement colligés pour être déposés avec un boudin et une page couverture, toute une réflexion sur l'établissement de ce qu'on a appelé un écomusée, de façon vulgaire, lorsque les firmes qui étaient intéressées par le projet au moment de l'appel d'offres nous ont rencontrés pour vérifier les intérêts régionaux qu'il pourrait y avoir à être intégré dans la réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec.

Alors, l'idée de l'écomusée attaché au barrage, récupérer les vestiges, les artefacts qu'on trouve du côté de la réserve Mastigouche, donc sur la rive sud du réservoir et de constituer là, un site qui éventuellement pourrait traduire toute l'histoire de Saint-Ignace, donc le village déporté, inondé, et cetera, travaux de construction du barrage où on trouve des artefacts, des roues dentelées, des anciennes voies de chemin de fer. Bref, on trouve tout ça en forêt maintenant puis on se disait : bien, ça serait intéressant qu'on puisse utiliser ce potentiel-là pour l'intégrer au développement du parc. Alors, il y a de ça aussi comme élément d'intérêt au barrage – pas directement sur la centrale mais sur l'ensemble du potentiel qu'il y a autour.

Je pense que j'ai répondu au premier aspect. Dernier aspect, vous me parlez de l'avis de conformité ou de l'attestation de conformité. Il est important de comprendre que quand un ministère ou une entreprise demande à la MRC un avis de conformité, le libellé du texte dit que le projet ne contrevient pas aux règlements. Et ce n'est pas de la langue de bois, c'est un texte vraiment précis qu'on utilise et il faut lui faire donner le sens qu'il a. Ça ne veut pas dire nécessairement que le projet est conforme sur le plan politique, éthique et tout ça. Ce qu'on dit simplement c'est qu'en termes de réglementation, de zonage, lotissement et construction, le projet ne contrevient pas. Nous n'avons pas de règles, de normes dans un règlement de zonage – et je ne connais pas de municipalité au Québec qui en a – qui établissent qu'un barrage doit être opéré de telle façon ou construit de telle façon, ou réaménagé de telle façon.

Alors, il n'appartient pas au pouvoir, il n'appartient pas, dans les compétences du monde municipal, je dirais, de régir ce type de construction-là. On peut régir plein de choses mais ce type d'ouvrages-là, ce sont des ouvrages publics et je ne pense pas que la municipalité, peu importe qui elle est, a une compétence pour dire : ce sera turbiné de telle façon ou autrement.

1450 Un autre aspect important : l'attestation qui est donnée ne l'est pas en fonction du schéma d'aménagement. Le schéma d'aménagement ne s'applique pas à un projet, ne s'applique pas à un individu, ne s'applique pas à un promoteur, à un citoyen, il s'applique à des municipalités. Alors le client d'un schéma, c'est l'État d'un côté et les municipalités de l'autre.

1455 Un règlement municipal s'applique à un citoyen et donc, il n'y a pas de conformité au schéma de donnée pour un projet de cette nature-là. S'il y en avait, ça commanderait une étude beaucoup plus poussée, beaucoup plus approfondie et là on aurait à traiter des orientations politiques de la MRC et de celles qui sont sous-jacentes à celles qui sont écrites pour en arriver à dire : bien là, ce projet-là est conforme à l'esprit du schéma d'aménagement.

1460 À priori, je vous dirais, le schéma ne comporte pas d'éléments qui viendraient nuire à ce projet-là ou empêcheraient ce projet-là de se développer. Mais l'attestation de conformité porte vraiment sur un règlement d'urbanisme, donc zonage, lotissement, construction, et c'est le règlement d'urbanisme de la MRC agissant à l'égard du territoire non organisé. Nuance encore importante : une MRC, ça ne fait pas de règlement de zonage, sauf sur un territoire non organisé où elle agit comme si elle était une municipalité locale, une obligation de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

1470 Alors, à cet égard-là, sur un territoire non organisé, donc sur l'espace de la rive nord du lac Taureau jusqu'à la réserve indienne de Manawan, la MRC émet des permis de construction et des permis des attestations de zonage, et cetera, comme une municipalité locale mais elle ne le fait pas dans le territoire municipalisé. C'est exceptionnel; elle le fait sur le créneau où elle agit, encore une fois, avec un chapeau de municipalité locale. Alors là, on peut émettre un certificat de conformité ou une attestation de conformité à l'égard de ces règlements-là.

1475 Ça fait beaucoup de choses – je ne sais pas si je suis clair, Monsieur Cloutier?

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Oui, c'est même très clair, on vous remercie au nom de tout le monde. Ça amène peut-être quelques sous-questions rapides. Un : dans le projet de MRC, on voit les liens que vous faites avec d'autres parcs régionaux à l'intérieur de la région, d'une part, mais on voit aussi qu'une des orientations c'est le maintien des paysages, qui est une valeur de plus en plus en demande partout. Sur le territoire que vous ciblez comme parc régional, quand prévoyez-vous être en mesure d'assurer une certaine protection des paysages, évidemment en fonction du déboisement, qui est un autre, je dirais, fer de lance économique de la région? Il y a quelque chose qui n'est pas facile à concilier, là.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Tout à fait, vous me touchez droit au cœur.

1490 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le plan administratif, là.

1495 **M. YVES GAILLARDETZ :**

Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Sur le plan administratif.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

1505 Absolument, absolument. Écoutez, c'est un enjeu fondamental. Donc, tout le texte fait état – on a fait des études pendant des années pour caractériser le paysage du Taureau. Je ne dirai pas que l'essentiel des potentialités du parc est le paysage mais ça l'est beaucoup. C'est un parc qu'on développe comme un parc lacustre, donc tous les points de vue à partir du lac sont pour nous un encadrement visuel à protéger et à maintenir. Mais ça a toujours été, ça a été omniprésent dans notre préoccupation, dans la nôtre et dans celle de la communauté, ne serait-ce que les limites du parc du Lac Taureau qui coïncident à la ligne des premiers sommets autour du lac. Ça traduit très, très clairement que l'espace qu'on voulait protéger c'était le lac et son environnement immédiat.

1515 Deux éléments importants à vous pointer. Le premier, c'est que le parc du Lac Taureau a comme particularité d'être un parc, appelons-le habité – sans jeu de mot et sans référence aux parcs français ou autrement – et on a à l'intérieur du parc, une zone construite et qu'on souhaite voir construire aussi dans l'avenir avec la municipalité de Saint-Michel. On pense à la rive sud, je dirais, de la baie du village ou du noyau du village jusqu'à Pointe-Fine, incluant aussi la Baie Ignace. Alors, il y a là des terres privées, il y a des terres publiques aussi mais il y a des gens qui se sont installés, qui exercent une fonction de villégiature qu'on souhaite maintenir en autant que faire se peut, et même intensifiant en augmentant la qualité.

1525 Donc, protéger les paysages dans cet espace-là, ça passe par les règlements d'urbanisme des municipalités et là, comme on est en termes de milieux bâtis, on est davantage dans des règles d'urbanisme – PIA, PEE pour ceux qui connaissent, intégration architecturale et tout ça, fini de bâti, volume, volume de bâtiment, et cetera.

1530 Les défis sont davantage... Ça, en soi, c'est un défi important parce que ça commande à la municipalité de faire des études plus précises, et aux citoyens d'adhérer à une forme de réglementation qui peut être un peu coercitive à certains égards.

Sur la rive nord du lac Taureau et donc, sur la majorité du lac, là on tombe dans une toute autre problématique puisque ce sont des territoires qui font l'objet – qui sont sous CAAF; contrat

1535 d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Et là, on est dans un régime où les droits consentis de l'État doivent être respectés par ceux accordés aux parcs. Donc l'image, vous connaissez.

**LE PRÉSIDENT :**

1540 Oui.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

1545 Sur les terres publiques, on superpose les droits consentis et le CAAF demeure un droit avec lequel on doit composer. Nous avons obtenu avec les forestiers, disons le représentant des bénéficiaires de CAAF de cet espace-là, donc l'industrie forestière qui parle au nom des autres qui s'approvisionnent dans le même espace – qui est Louisiana-Pacifique, en l'occurrence. Nous avons travaillé avec eux à établir un régime forestier particulier dans cet espace-là puisqu'ils en sont les exploitants et les bénéficiaires.

1550 Alors, on a fait avec, je dirais, un peu de connivence de Forêt Québec, on a triché un peu sur ce qu'on appelle le RNI – les normes d'intervention en milieu forestier – pour protéger les paysages. On en est arrivé à pondre un cahier de normes différent de ce qui s'applique ailleurs sur les terres publiques, en ayant par exemple des coupes – pour ceux qui sont familiers avec ça – des coupes qui ne sont pas vraiment permises dans ces essences-là mais qui maintiennent plus de tiges debout. Donc, on fait du sélectif dans du résineux, ou on fait des... Ce qui ne correspond pas aux règles de l'art mais permet à la MRC de maintenir, et aux usagers d'avoir un espace boisé plus important le long de la berge.

1560 On a accentué les zones de protection où le forestier prendra quelques tiges et les zones où il prendra, qu'il respectera le RNI, le règlement sur les normes d'intervention forestière. On a joué beaucoup sur ces dimensions-là et on est arrivé à un règlement très satisfaisant pour la protection des paysages et pour les intérêts du forestier, qui est de prélever de la matière ligneuse.

1565 **LE PRÉSIDENT :**

Au lendemain ou au surlendemain d'une Commission Coulombe, ce que vous dites là est drôlement intéressant aussi pour d'autres régions. C'est une problématique qui est partout dans le Québec boisé, d'une part.

1570

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1575

Et ailleurs, on voit beaucoup, puis je m'adresse à l'administrateur de la MRC, la présence, dans les suites – comment j'appellerais ça... je dirais, dans une certaine forme de prise en charge ou un examen plus public des modes de coupes forestières au Québec, les CRÉ – les Conseils régionaux des élus – sont très présents. Est-ce que c'est la même chose ici ou s'il y a une dynamique particulière?

1580

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui, oui. En fait, disons, la foresterie publique présente un énorme intérêt pour toute la MRC de Matawinie. Bon, nous sommes une MRC à une heure du centre-ville de Montréal sauf que ça reste un territoire relativement forestier. On ne prend pas autant de volume dans Lanaudière et dans la Matawinie qu'on en prend dans la Mauricie, par exemple, c'est clair. Sauf que l'industrie forestière qui a été implantée ici en est une solide et de belle qualité, donc on travaille à la maintenir.

1590

Je rajouterai, Monsieur le président, juste une note importante : c'est que les parcs régionaux que la MRC a mis de l'avant, elle en a mis quatre qui sont sur des terres publiques. Alors ça, il y a des parcs régionaux qui existent en Matawinie autrement, il y en a d'autres qui existent au Québec. Mais le fait d'en créer quatre sur des terres publiques, ça c'est assez une première : les collègues des ministères pourraient confirmer ça et ça a obligé un bon deux années de négociations pour rajouter un autre droit consenti à un même espace public sur lequel il y a déjà des droits de chasse, des droits de coupes et tout ça d'alloués.

1595

On est assez fier de l'entente qu'on a établie avec Louisiana-Pacifique et on tente, sur cette base-là, d'en établir dans un autre parc que celui de la forêt Ouareau, toujours dans la MRC. On tente de partir de cette base-là où les forestiers ont joué le jeu de façon plus que sympathique, là. On tente donc de convaincre d'autres forestiers d'adhérer à la même idée, c'est-à-dire que la forêt est un bien collectif plus important que seulement le bois qu'on rentre dans la cour de l'usine. Un arbre debout pourrait être aussi un générateur d'emploi dans un parc lorsqu'il est bien géré. Et on en arrive à ça.

1600

1605

La sourdine que je mettrais, c'est que l'entente que nous avons établie avec Louisiana-Pacifique, qui m'apparaît être exportable à certains égards dans d'autres parcs et dans d'autres lieux, constitue pour l'État, une première. Alors, c'est une entorse importante au sacro-saint RNI, règlement sur les normes d'intervention forestière, et nous attendons incessamment sa signature par le ministre.

1610

Alors, disons sur le terrain on s'est entendu plus vite – l'image que je peux donner, là – on s'est entendu beaucoup plus vite entre la MRC et les partenaires forestiers qu'avec l'État. L'État a comme probablement – et là je m'avance là, je ne veux pas parler en son nom, évidemment pas, mais je pense qu'il y a une certaine crainte du précédent que l'on crée pour que ce moyen-là ou cette possibilité-là d'entente soit exportable et qu'on la retrouve un peu partout.

1615



**LE PRÉSIDENT :**

1620           Toujours dans le domaine des craintes, sans vous toucher au cœur encore une fois, il y a un dernier aspect du dossier de parc régional qu'il est important de comprendre. C'est assez clair que le projet de compensation, pour une partie, est dans le territoire de la MRC voisine, la MRC Mékinac, celui qu'on fait référence dans l'étude d'impact.

1625           **M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1630           Nommément avec la préparation des plans et devis, et cetera. Est-ce que pour vous, au-delà de la lettre que vous avez déposée hier, dont la Commission a pris connaissance, au-delà de cette lettre-là de la MRC Mékinac, est-ce que pour vous, vous ne voyez pas un niveau de difficulté à être – je le dis avec des réserves sur les mots mais à être gestionnaires d'une infrastructure dans la cour de votre voisin, quant à vos responsabilités territoriales sur le fond? Et si c'est le cas, est-ce que vous envisagez, au-delà de la lettre que vous avez déposée, d'avoir un protocole avec cette MRC-là?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

1640           Oui, éventuellement ce sont des choses qui sont possibles. Je vous dirais, la position de Mékinac est connue depuis peu. C'est-à-dire que nous savons qu'ils sont nos voisins et nous savons qu'il y a une partie du parc du Lac Taureau, donc cette pointe-là qui fait partie de leur territoire. De là, les communications qu'on a eues avec eux, qui ont donné comme suite la lettre que je vous ai déposée. Donc, cette lettre-là est une lettre sympathique entre deux directeurs généraux, où un dit à l'autre : « Écoute, j'ai pris connaissance de ton projet, je trouve ça intéressant, vas-y, ça respecte mon affectation et tout ça. » Bon, on ne parle pas d'argent, on ne parle pas de redevances à ce moment-là. Le projet d'Innergex n'est pas sur la table au moment où on communique ensemble de cette façon-là.

1650           Moi, je m'assure, chez mon collègue, que : « Si je planifie des équipements dans ton coin, est-ce que vraiment je suis en porte-à-faux ou est-ce que ça t'apparaît recevable par rapport aux affectations que la MRC de Mékinac prône dans ce secteur-là ? » La réponse c'est oui.

1655           Mais ceci étant dit, cette lettre-là n'est pas dans le cadre de « il y a des sous de disponibles pour l'exploitation du barrage »; elle est dans le cadre du parc du Lac Taureau qui affecte un espace qui est cohérent avec le lac; on ne peut pas le soustraire du lac, c'est un morceau important du lac et c'est un site connu pour les villégiateurs. La baie du barrage, qu'on appelle vulgairement comme ça, est très utilisée par tous ceux qui font du bateau sur le lac. Et  
1660           Hydro-Québec avait des équipements là que les villégiateurs utilisaient de façon spontanée depuis fort longtemps.

1665 Bon. Alors, je veux juste situer le contexte de la lettre. On discute du parc régional lorsque cette lettre-là arrive et donc, mon collègue en face me signifie que sur le plan du parc, ça lui crée peu de problèmes.

1670 Évidemment, l'étape suivante, c'est que si on a un projet d'immobilisation là-bas, bien les règles de l'art et l'étique entre MRC et entre professionnels de l'aménagement, c'est que je lui signifie que je construis une auberge ou que je fais une rampe de mise à eau et qu'il me dise : je ne peux pas desservir en chemin ou autrement. Ça va de soi.

Mais ce que je veux mentionner, là, c'est que jusqu'à cette étape-là dans nos relations avec Mékinac, on ne parle pas de partage de redevances et de tout ça, en fait...

1675 **LE PRÉSIDENT :**

C'est clair.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

1680 Ça vient plus tard, ça, et ça vient très, très récemment.

**LE PRÉSIDENT :**

1685 La position de la MRC est claire, je vous remercie.

Nous allons prendre une brève pause. Une brève pause puis je demanderais aux participants d'indiquer auprès de la Commission, je dirais la hauteur du questionnement, je dirais par les participants de la salle pour s'assurer pour la suite des choses, tout simplement. En vous remerciant. Quelques minutes de pause.

1690 **SUSPENSION DE L'AUDIENCE**

**REPRISE DE L'AUDIENCE**

1695 **LE PRÉSIDENT :**

1700 Juste avant d'inviter une première participante à se joindre à nous pour ses questions, j'aimerais compléter l'appel des documents; il y a d'autres documents qui sont à compléter, d'une part, il y a également un droit de rectification qui est utilisé pour s'assurer que l'information soit la bonne.

Je vais commencer par la rectification avec monsieur Michel Guay du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Énergie.

**M. MICHEL GUAY :**

1705

C'est ça, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1710

Allez-y.

**M. MICHEL GUAY :**

1715

C'est juste une petite précision : hier soir on a parlé qu'il y avait eu dépôt de six soumissions pour le projet du barrage Matawin mais dans les faits c'est sept soumissions qui ont été déposées.

**LE PRÉSIDENT :**

1720

Vu que vous êtes là, peut-être s'assurer d'une bonne compréhension de votre propos d'hier soir – vous me faites penser à ça. Sept au lieu de six, soit. Je vous avais posé la question hier : est-ce qu'à partir de cet appel d'offres-là c'est possible qu'il y ait d'autres projets qui soient mis sur les rails? J'avais cru comprendre c'était en fonction de l'énoncé de stratégie énergétique à venir?

1725

**M. MICHEL GUAY :**

Bien, l'appel d'offres est terminé, là. On ne peut pas présumer quel sera le devenir des projets des petites centrales, ça va dépendre de l'énoncé de la stratégie.

1730

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça c'est ce qui a été dit hier.

1735

**M. MICHEL GUAY :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1740

Mais ce que je veux comprendre maintenant, c'est si la stratégie, qui s'en vient du gouvernement par rapport à la politique énergétique, a choisi d'aller encore dans un secteur similaire, est-ce que le gouvernement peut référer à cet appel d'offres-là ou quand vous dites « il est fermé » c'est qu'il est fermé définitivement?

1745 **M. MICHEL GUAY :**

Il est fermé. C'est sûr que les sites qui avaient été examinés, probablement qu'ils pourraient revenir à une nouvelle analyse. Mais tout va dépendre, ça va être : quelles seront les conditions fixées aussi par le gouvernement. On parle de retombées régionales, l'implication des régions, et cetera.

1750

**LE PRÉSIDENT :**

Ça pourrait être...

1755

**M. MICHEL GUAY :**

Ça risque d'être – excusez-moi – des critères différents de l'appel d'offres de 2002.

1760 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ça, je comprends aisément que si les critères sont différents puis ajustés à, en tout cas, pas loin de 2006, là, par rapport à 2001-2002, mais si les critères sont les mêmes, est-ce que ça pourrait être cet appel d'offres-là?

1765

**M. MICHEL GUAY :**

Je vais dans l'hypothèse – l'appel d'offres est terminé, mais je veux être sûr, je vais vérifier l'information puis je pourrais vous revenir là-dessus, là. Mais je crois bien que c'est terminé. C'est un appel qui est terminé. Hydro-Québec n'était pas obligée de retenir tous les projets. D'ailleurs, il y en a deux qui ont été retenus.

1770

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Votre propos est clair mais on veut s'assurer de bien, bien comprendre pour le bénéfice de tout le monde.

1775

**M. MICHEL GUAY :**

Oui, mais je vais faire une dernière vérification pour vous donner l'heure juste là-dessus.

1780

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

1785

**M. MICHEL GUAY :**

Comme le six versus sept, c'est important.

**LE PRÉSIDENT :**

1790

Oui tout à fait, tout à fait. On apprécie, monsieur Guay. Je reviens auprès de monsieur Léonard du même ministère mais d'un autre secteur, celui du territoire.

**M. RAYMOND LÉONARD :**

1795

Du territoire, oui. J'aimerais revenir sur la question que vous m'avez posée hier soir, Monsieur le président, pour être sûr qu'on s'est bien entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

1800

Laquelle?

**M. RAYMOND LÉONARD :**

1805

En regard des droits qui pourraient être accordés, qui étaient accordés en regard du territoire à la proximité du barrage. Hier, je vous ai répondu qu'il n'y avait pas de droit actuellement émis; je veux être certain que vous êtes au fait qu'il y a actuellement des discussions avec l'Hydro-Québec en vue de signer – j'ai perdu le terme... mais une mise à la disposition en leur faveur en regard d'un territoire, là, qui inclurait le barrage et une superficie un peu plus grande. Donc, cette procédure-là est en cours, l'arpentage est sur le point d'être finalisé et la mise à la disposition devrait être signée, j'imagine, dans les mois qui suivent.

1810

**LE PRÉSIDENT :**

1815

Ce qui signifie, c'est qu'il y a une partie du territoire – je vais vous laisser la parole tout de suite après et j'irai à celui qui représente Hydro-Québec, mais ça signifie que présentement le territoire, il est limité par rapport, je dirais, au barrage comme tel mais qu'il pourrait éventuellement être agrandi, couvrir un secteur à proximité?

**M. RAYMOND LÉONARD :**

1820

Actuellement, il n'y a rien, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1825

Il n'y a rien?

**M. RAYMOND LÉONARD :**

1830

Il n'y a absolument aucun droit d'accordé, aucun droit réel d'accordé en regard de ce territoire-là. Il y a une procédure en cours.

**LE PRÉSIDENT :**

1835 Est-ce que c'est habituel? Est-ce que c'est habituel ou ça découle du fait que le barrage, il est de 1930 quelques?

**M. RAYMOND LÉONARD :**

1840 Non, ce n'est pas habituel. Je serais bien embêté de donner une raison précise, là. C'est un processus qui a tardé, c'est un processus qui était prévu de par le décret qui prévoyait justement que le barrage soit exploité par l'Hydro-Québec, mais c'est un processus qui a tardé, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1845 Bon, c'est clair. Monsieur Dussault?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1850 Concernant ce point-là, je voudrais demander à monsieur Millette, qui est dans la salle, qui est au courant de ces travaux-là, de venir faire son commentaire.

**LE PRÉSIDENT :**

1855 Complément d'information, monsieur Millette s'il vous plaît.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

1860 Il pourrait aussi, à ce moment-là, profiter de l'occasion pour parler de la politique qu'il a actuellement concernant les niveaux du réservoir Taureau actuels.

**LE PRÉSIDENT :**

1865 Certainement, c'est le meilleur endroit pour le faire; il y a encore des gens de l'Association qui sont présents. Monsieur Millette, on vous écoute.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1870 Oui. J'aimerais ça aussi profiter de l'occasion pour rectifier un point que j'ai fait mention hier. Je disais que le barrage appartenait au gouvernement du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1875

Puis on m'a posé la question : c'était quel ministère à qui il appartenait ou il était géré.

**LE PRÉSIDENT :**

1880

Le « qui », c'était : « C'est qui ça le gouvernement du Québec? »

**M. PIERRE MILLETTE :**

1885

J'ai parlé du ministère de l'Environnement mais ce n'est pas le ministère de l'Environnement. Le barrage est géré, l'administration est confiée à Hydro-Québec. Quand c'est des barrages qui appartiennent au gouvernement du Québec puis que c'est le ministère qui les gère, c'est le ministère de l'Environnement qui les gère, la direction, le centre d'expertise hydrique.

**LE PRÉSIDENT :**

1890

Oui.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1895

Puis tout ce qui touche l'énergie, c'est le ministère des Ressources naturelles. Donc, ce qu'il faut dire c'est que le barrage appartient au gouvernement du Québec, il n'appartient pas à un ministère en particulier.

**LE PRÉSIDENT :**

1900

O.K. Donc, est-ce qu'on doit comprendre que ça n'a jamais été tranché, puisque dans certains cas il y a des barrages qui ont appartenu jadis à d'autres versions antérieures du ministère des Ressources naturelles, des transferts à des années 70, à la fin des années 70 au ministère de l'Environnement, ultérieurement au centre d'expertise hydrique. Pour le bénéfice de ceux qui trouvent ça compliqué, c'est une unité qui dépend du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs.

1905

**M. PIERRE MILLETTE :**

1910

Eux, ils sont des gestionnaires de barrages.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1915 **M. PIERRE MILLETTE :**

Et non des propriétaires. Les véritables propriétaires, c'est le gouvernement du Québec, c'est comme ça qu'il faut l'entendre.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais quand c'est un ministère, c'est toujours le gouvernement du Québec. Ça, tout le monde comprend ça.

1925 **M. PIERRE MILLETTE :**

Oui, c'est le gouvernement du Québec mais ils ne sont pas propriétaires comme tels.

**LE PRÉSIDENT :**

1930

Là, vous dites que le centre d'expertise hydrique, dans certains cas, ne serait pas propriétaire de barrages?

**M. PIERRE MILLETTE :**

1935

Il est gestionnaire de barrages.

**LE PRÉSIDENT :**

1940

O.K. On va faire un complément d'information avec le centre d'expertise hydrique pour avoir une confirmation, ou le contraire; vérifier s'il n'y a pas des cas où s'ils sont propriétaires.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1945

Bien moi, j'ai vérifié avec le centre d'expertise hydrique ce matin.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, O.K.

1950

**M. PIERRE MILLETTE :**

Puis c'est toute une question, apparemment, là. Il m'a dit que c'est...

1955

**LE PRÉSIDENT :**

Une belle question?



**M. PIERRE MILLETTE :**

1960 C'est une belle question puis ça appartenait au gouvernement du Québec; ce n'est pas un ministère en particulier. Eux sont gestionnaires de barrages.

**LE PRÉSIDENT :**

1965 O.K. En tout cas, au moins l'information qui était sur la table c'était le fait que ça appartenait au gouvernement du Québec. Ce point-là demeure pour tout le monde.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1970 Puis dans le document que j'ai déposé hier, le décret 1126 par lequel on devient gestionnaire, c'est écrit que le barrage appartient au gouvernement du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1975 O.K.

**M. PIERRE MILLETTE :**

1980 En tout cas, moi, c'est l'information que j'ai eue du centre d'expertise hydrique ce matin.

**LE PRÉSIDENT :**

1985 C'est clair. Merci pour ce point-là. Vous avez un autre point par rapport au niveau d'eau du lac?

**M. PIERRE MILLETTE :**

1990 Oui. Bien, avant d'aller au niveau du lac j'aimerais ça parler peut-être de la mise à la disposition.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2000 La mise à la disposition c'est initié depuis l'an 2000, c'est que nous, on est gestionnaires d'un barrage, on est gestionnaires aussi de tous les équipements connexes. C'est-à-dire qu'il y a une maison là-bas, il y a une roulotte, il y a des bâtiments, il y a une tour Télécom, on a des instruments de mesure. À part le barrage, il y a une digue qui est assez longue, donc on est gestionnaires de tout ça.

2005 Mais tout ça, c'est sur des terres publiques puis il n'y a pas de terrain qui est attitré pour la gestion de ces installations-là. Donc nous, ce qu'on demande c'est un bloc dans lequel sont comprises toutes ces installations-là qui vont être attitrées à Hydro-Québec pour gérer ces installations. C'est ce qu'on appelle une mise à la disposition.

**LE PRÉSIDENT :**

2010 Quand vous dites « un bloc », un bloc de terrain?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2015 Un bloc de terrain qui inclut la digue, le barrage, les maisons, les garages, les limnimètres. En avant du barrage, on a des estacades avec des points d'ancrage, donc les points d'ancrage font partie de la mise à la disposition; tout ça est dans un bloc de terrain qu'on a demandé.

**LE PRÉSIDENT :**

2020 La résultante de ça, ça va être que à la question « les terrains appartiennent à qui », ça va être au gouvernement général mais dans un cas d'un bloc de terrain particulier, à Hydro-Québec ou ça demeure...

**M. PIERRE MILLETTE :**

2025 C'est-à-dire que ça demeure des terres publiques sauf que le principal utilisateur de ce terrain-là ça va devenir Hydro-Québec. Le ministère pourrait, par exemple...

**LE PRÉSIDENT :**

2030 Mais ils sont bailleurs à ce moment-là?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2035 Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est à bail?

2040 **M. RAYMOND LÉONARD :**

Ça peut être assimilé à une location mais il n'y a pas de frais.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2045 Une mise à la disposition c'est pour le... il n'y a pas de terme, là, ce n'est pas pour cinq ans, pour dix ans, il n'y a pas de limite de temps.

**LE PRÉSIDENT :**

2050 Oui, mais je veux que les gens comprennent au-delà de la langue d'administration publique. « Mise à la disposition » si je lis ça dans le journal j'ai de la misère à savoir ce que ça signifie, là.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2055 La mise à la disposition, c'est que le gouvernement du Québec met à la disposition d'Hydro-Québec un bloc de terrain pour gérer ses installations. C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2060 À des fins d'exploitation?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2065 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2070 Ou de gestion, O.K.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2075 Ça n'empêche pas, par exemple, une tierce personne de vouloir occuper ce terrain-là. À ce moment-là, le ministère doit consulter Hydro-Québec puis avoir son accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2080 Oui, oui c'est clair.

**M. PIERRE MILLETTE :**

Parce que là on sait qu'Innergex s'en vient, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2085 Oui.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2090                   Donc, ça va lui prendre des terrains pour son accès puis tout ça. Un n'empêche pas l'autre. Puis la même chose pour le parc régional.

**LE PRÉSIDENT :**

2095                   C'est beau.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2100                   Le parc régional, la partie où on veut faire l'aménagement, ça fait partie du bloc qu'on a demandé pour la mise à la disposition.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais dans ce cas-là, ça ne sera pas pour Hydro.

2105                   **M. PIERRE MILLETTE :**

2110                   Ça ne sera pas pour Hydro sauf qu'ils ne peuvent pas s'installer n'importe où non plus. Parce que dans le plan directeur du parc régional, le pôle de développement – il y a un pôle de développement qui est prévu au barrage, on en a parlé tantôt – les aménagements se faisaient sur la digue. Nous, on a refusé parce qu'on a des équipements de mesures, là; il n'est pas question d'aller installer un stationnement sur une digue, c'est un équipement. Donc, on les a envoyés sur la pointe.

**LE PRÉSIDENT :**

2115                   Mais là, on parle de la pointe qui devient la partie du parc qui est un enjeu de compensation?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2120                   Oui, c'est ça. On n'aura pas d'objection à ce que l'aménagement se fasse sur la pointe, et non pas sur la digue. La pointe, c'est la pointe boisée qui avance – dans le haut de la photo, là.

**LE PRÉSIDENT :**

2125                   Oui.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2130                   Tandis que l'aménagement...

**LE PRÉSIDENT :**

2135 Qu'est-ce que ça signifie, en pratique, par rapport au parc régional pour la MRC? Puis là, vous parlez en votre nom et en celui de votre collègue de l'autre MRC puisqu'on est sur l'autre territoire.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2140 Je n'oserai pas. En fait, ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non mais ce que je veux, en réalité...

2145 **M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

2150 Je plaisante, mais en réalité, cette mise à la disposition-là par rapport à Hydro-Québec pour les installations, je pense qu'il y a quelque chose de compréhensible?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2155 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2160 Mais par rapport au territoire qui est sur le côté, dans le cadre d'un projet de parc régional de la Matawinie, qu'est-ce que ça implique?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2165 Alors, bien ce que ça impliquerait, en théorie, c'est qu'on communique avec la MRC pour lui dire : voici le plan de développement que nous avons dans cet espace-là. Ce plan-là, il n'est pas tout à fait arrêté; il a évolué beaucoup – on en parlait pendant la pause. Longtemps, les entreprises qui ont apprécié le barrage, et je pense même Innergex, et vous me corrigerez, mais les gens ont pensé pendant un temps turbiner à partir de la rive sud, donc la rive droite.

2170 Et donc, le projet pour lequel Innergex avance 150 000\$ c'est un projet de mise en valeur de l'aménagement du site. Et donc nous, pendant cette période-là, on disait : le 150 000\$ on l'utilisera pour faire l'écomusée dont je vous parlais tantôt. Alors, tout ça bouge, bon.

2175 Alors, on n'a pas fait de démarches, je vous dirais, très pointues auprès de Mékinac. Ce n'est pas une question de non respect, c'est qu'on est rendu au stade où les plans ne sont pas arrêtés puis tout n'est pas fait. Mais c'est clair qu'on ne pourra pas empiéter sur ce territoire-là en disant : bonjour, on a fait quelque chose chez toi. Il faut qu'il y ait une adhésion à ça.

2180 Et il y a la ZEC aussi qui occupe cet espace-là ou, enfin, les espaces autour et qui a des intérêts aussi dans le développement de cet espace-là parce qu'il y a une rive qui est chez elle. Alors, ils ne l'utilisent pas présentement, ils pourraient très bien l'utiliser autrement. Enfin, à notre connaissance, ils ne l'utilisent pas.

2185 Bref, s'il y avait poursuite dans la ligne que nous avons maintenant, déménager le site autour du barrage pour en faire consolider ce qui se fait déjà, c'est-à-dire on a là une activité de facto où les gens en bateau viennent passer une demi-journée... Bon, c'est un havre un peu. Bien là, les aménagements qu'on ferait là, on devrait les faire en conciliation avec la MRC de Mékinac.

**LE PRÉSIDENT :**

2190 Oui, ça je comprends ça.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2195 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Mais la mise à la disposition dans ce sens-là, qu'est-ce que ça signifie pour la pointe en question? Je veux vraiment le saisir comme il faut.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2205 C'est un site très précieux, Monsieur le président, ce site-là. Vous le voyez, en tout cas pour quiconque voit le lac, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

2210 Ça signifie que si, moi, j'ai un projet extraordinaire sur cette pointe-là, je m'adresse à qui pour savoir s'il y a une réserve sur cette partie de territoire-là? Dans le cas du barrage c'est Hydro-Québec, on l'a compris tantôt, dans ce cas-là on le demande à la MRC Mékinac?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2215 Ma compréhension des choses c'est que nous sommes, un, dans le registre des droits consentis. Donc, Hydro-Québec obtient un droit quelconque du ministère des Ressources naturelles pour utiliser le fond de terre. Nous avons un projet de parc dans cet espace-là. La pointe

ne fait pas partie du parc, à ma connaissance, puisque la limite du parc régional, ça en fait le tour; je n'en suis pas certain mais enfin, il y a comme tout ça qui flotte.

2220

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2225

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Mais dans tous les cas, on ne prendrait pas de chance puis on discuterait avec tout le monde : Hydro-Québec d'un côté, Mékinac de l'autre et tout ça.

2230

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que je me trompe à penser – quand même l'aménagement qui est prévu au moment où on se parle, c'est là que ça figure, et je vais revenir sur l'autre élément que vous avez allégué tantôt – mais ça signifie qu'il y aurait une information à demander auprès de la MRC Mékinac pour s'assurer que cette pointe de territoire-là qui n'est pas chez vous, que les aménagements proposés sont-ils conformes ou...

2235

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2240

Tout à fait, de concert.

**LE PRÉSIDENT :**

Un peu plus que...

2245

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Que la lettre qui a déjà été déposée.

2250

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2255

Mais dans le même esprit.

**LE PRÉSIDENT :**

2260

Oui, c'est ce que je comprends.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2265 Alors, si Hydro-Québec a maintenant un droit consenti, bail ou autrement, pour cet espace-là, on devrait voir avec Hydro : jusqu'où on peut aller avec vous, qu'est-ce qu'on peut faire sans mettre en péril...

**LE PRÉSIDENT :**

2270 O.K. Est-ce que, Monsieur Millette, la vulgarisation qu'on vient de faire de la mise en disponibilité, est-ce que c'est conforme à l'esprit de ce que vous voulez faire?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2275 Bien nous, on n'a pas de droits encore. On a fait une demande pour obtenir une mise à la disposition, on ne l'a pas eue.

**LE PRÉSIDENT :**

2280 Oui, mais vous êtes le gestionnaire du territoire québécois, là.

**M. PIERRE MILLETTE :**

Tout ce que ça fait... – Pardon?

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes responsable du terroir québécois.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2290 Oui mais le Ministère pourrait se revirer de bord puis donner la pointe à quelqu'un d'autre, si vous voulez. Ce que ça fait...

**LE PRÉSIDENT :**

2295 O.K. Donc, c'est un projet. Parfait, c'est clair.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2300 Ce que ça fait, c'est que ça annonce nos intentions.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est beau, c'est clair.



2305 **M. PIERRE MILLETTE :**

Puis si quelqu'un veut s'installer, ils vont venir nous voir.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

2310

Juste avant de revenir avec le niveau du lac, pour le bénéfice des citoyens, je reviens à vous quand vous dites « l'écomusée », est-ce que je dois comprendre que l'écomusée en question – je le voyais plutôt comme une infrastructure physique – est-ce que je dois comprendre qu'il pourrait être ailleurs que sur cette pointe-là, c'est-à-dire ailleurs que sur le territoire de la MRC voisine?

2315

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui, tout à fait.

2320

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça pourrait être un écomusée plutôt que cet aménagement de parc-là?

2325 **M. YVES GAILLARDETZ :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2330

Parce que là on parle de contenu plutôt que du parc comme tel.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2335

Oui, vous avez raison, Monsieur le président. En fait, il était prévu sur la rive sud pendant très longtemps, puisque les artefacts sont dans ce secteur-là et bon, tous les aménagements qui donneraient accès aux anciens chantiers qui ont été faits, chantiers qui aujourd'hui – pour lesquels on a encore des vestiges, là, chantiers qui amenaient les matériaux et tout ça pour la construction du barrage. Tout ça se situe dans la réserve Mastigouche ou à la limite du Mastigouche sur la rive sud.

2340

Alors, l'écomusée serait là de toute façon, voyez-vous, là, dans ce secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2345

Dernière précision : est-ce que cette notion d'écomusée-là ou d'aménagement parc, parc ou écomusée, tel que vous le prévoyez avec une partie de la redevance qui vient de chez le promoteur, est-ce ça c'est toujours quelque chose qui est fluide? C'est quelque chose sur lequel

2350 vous êtes en train de plancher pour déterminer ça va être – j'imagine que vous gardez également pour vos discussions avec vos collègues de l'autre MRC?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

2355 Oui, tout à fait. En fait, tant avec le promoteur... Bien, là, avec le promoteur il faut que le projet avance et se termine; il y a d'autres étapes à franchir. Avec le ministère des Ressources naturelles, nous sommes en négociation de certains morceaux du plan directeur d'aménagement du parc du Lac Taureau avec le ministère de l'Environnement également. Bref, avec les quatre ministères signataires des ententes.

2360 Et sur la rive sud, si nous étions sur la rive sud, là, Mékinac a moins d'intérêt. Sauf que si l'ampleur du site qu'on voudrait construire commandait que nous ayons un accès sur la rive nord, là évidemment on devra négocier avec notre partenaire comme toujours.

**LE PRÉSIDENT :**

2365 C'est clair. Monsieur Millette, par rapport aux droits, je dirais, de l'Association des villégiateurs mais des résidants également mais du lac Taureau?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2370 La gestion du plan d'eau?

**LE PRÉSIDENT :**

2375 La gestion du plan d'eau.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2380 Bien, ce que je peux dire c'est que c'est depuis 1986 qu'on a une entente avec la municipalité sur le niveau d'eau. Cette entente-là a modifié, a été modifiée à plusieurs reprises. Quand j'entends « modifiée » c'est le niveau qui a été modifié puis la longueur de la période pendant l'été, à laquelle on devait maintenir certains niveaux.

2385 La dernière entente qui est en vigueur c'est celle qu'on a parlé tantôt; on doit se tenir entre les cotes 357,70 et 358 avec une cible à 357,85. Puis le niveau, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, Hydro-Québec, c'est une entente signée avec la municipalité qui représente tous les utilisateurs du milieu, incluant le ministère de la Faune, parce qu'il y a des contraintes là-dedans qui s'appliquent aussi à la faune : on ne peut plus descendre sous la cote 346, c'est pour le bien de la faune aquatique.

2390 Donc tout ça, ça a été convenu avec le milieu, puis le milieu qui a décidé quelle cote qu'il voulait qu'on maintienne. Puis nous, on maintient cette cote-là. Quand on n'est pas capable de la

2395 maintenir pour des raisons quelconques, on avise la municipalité à ce moment-là. Quand on a des plaintes sur les niveaux d'eau, admettons qu'un organisme dit : « Moi, le niveau ne me convient pas, j'aimerais plus haut », on les réfère à la municipalité parce que c'est eux qui réunissent tous les utilisateurs du plan d'eau puis qui doivent faire un espèce de consensus puis nous dire quelle cote qu'ils veulent qu'on maintienne dans l'entente. C'est comme ça que ça fonctionne.

**LE PRÉSIDENT :**

2400

C'est clair. Il y a une partie de votre réponse qui est également très explicite, dans l'entente elle-même. On peut lire la représentation de la municipalité par rapport, même par rapport à la MRC mais par rapport aux groupes en question auxquels vous avez référé. Merci.

2405

Je demanderais maintenant – oui, Monsieur Millette?

**M. PIERRE MILLETTE :**

2410

Bon, pour la divulgation des niveaux, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, oui.

2415

**M. PIERRE MILLETTE :**

Qui a été question tantôt.

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Oui.

**M. PIERRE MILLETTE :**

2425

C'est sûr que nous, si quelqu'un appelle à Trois-Rivières à nos bureaux puis il veut avoir le niveau d'eau du réservoir, on le donne. Sauf qu'il n'y a aucun site sur lequel on publie nos niveaux d'eau actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

2430

Oui. Mais de façon pratique, si j'étais résidant j'appellerais de temps en temps mais je pense que pour certaines périodes critiques, il n'y a pas moyen d'être juste un petit plus moderne puis au lieu d'appeler à chaque fois... En tout cas, si j'étais citoyen c'est ce que je penserais. Je veux dire, est-ce qu'il y a moyen d'avoir un accès plus passif quant à la démarche à faire, mettre ça plus simple, moins lourd pour le citoyen?

2435

C'est ça, je pense, le sens de la question qui était posée précédemment, tout simplement. Compte tenu que c'est un chiffre avec trois jours de retard mais c'est un chiffre qui va être vu, tout simplement.

2440 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Il y avait une politique sur nos niveaux d'eau, qui était une donnée confidentielle, et il y avait interdiction de publier les niveaux d'eau de tous nos réservoirs.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

On a l'impression que c'est changé depuis un an, là.

2450 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Ça a été changé. Maintenant, les niveaux sont publiés mais ils ne sont pas publiés en temps réel. Je pense qu'il y a une publication qui est prévue à tous les trois mois. Et je comprends que ça ne satisfait pas les résidents mais actuellement c'est par monsieur Millette qu'ils sont divulgués.

2455

Je pourrai voir, je pourrai m'informer de qu'est-ce qu'on peut faire pour rendre ça plus accessible. Mais c'est la politique actuelle.

2460 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais il y a quand même une demande de citoyens dans ce sens-là.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

2465 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout simplement. Merci, Monsieur Millette.

2470

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Mais ce n'est pas moi qui va en décider, ça c'est...

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes un messenger, Monsieur.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

2480 Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

2485 Vous êtes un messenger dans la chaîne.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Et ne tirez pas sur le messenger.

2490 **LE PRÉSIDENT :**

On ne tire jamais sur le messenger, surtout pas quand il est efficace puis qu'il va donner une réponse positive éventuellement. Merci, Monsieur Dussault.

2495 Monsieur Archambault, faune MRNF – complément d'information, dépôt de documents?

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2500 C'est dépôt de documents, Monsieur le président. J'ai déposé la description technique des limites territoriales de la ZEC Chapeau-de-Paille. J'ai également déposé le règlement sur les zones d'exploitation contrôlée.

**LE PRÉSIDENT :**

2505 Je vais revenir avant, au fur et à mesure, quand vous donnez les limites de Chapeau-de-Paille, on a entendu que la limite territoriale de la MRC, je prends l'autre côté de la rivière parce que sur une des cartes qui était à notre disposition, c'était chacune des rives, on a entendu que la limite territoriale au registre du terroir québécois c'était la rive nord. Est-ce que je dois comprendre que la limite de la ZEC Chapeau-de-Paille s'arrête à la rive gauche de la Matawin?

2510

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2515 C'est la rive droite en descendant le courant, donc ça veut dire, en gros, que la Rivière Matawin est dans la limite de la ZEC Chapeau-de-Paille.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui mais elle est dans le territoire de la MRC...

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2520

De Matawinie.

**LE PRÉSIDENT :**

2525

Matawinie.

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2530

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

De toute beauté. Je vous laisse continuer. Tout pour simplifier le dossier.

2535

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

J'ai déposé également un règlement sur les zones d'exploitation contrôlée. Ce règlement-là indique les pouvoirs que la ZEC a sur son territoire, y compris le développement d'activités récréatives. Ce n'est plus seulement les activités de chasse et de pêche.

2540

Et aussi les articles traitant des ZEC à l'intérieur de la *Loi de la conservation et de la mise en valeur de la faune*.

**LE PRÉSIDENT :**

2545

À quel égard précisément?

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2550

À l'égard, par exemple le projet dans la pointe. Ça, c'est à l'intérieur des limites de la ZEC Chapeau-de-Paille. La ZEC a déposé un plan de développement d'activités récréatives et ça fait partie de son plan, ça, ce développement-là autour; elles ont pointé du doigt de développer autour. Et il y a un article bien précis, je ne me souviens pas quel article, qui stipule que nul ne peut développer d'activités récréatives à l'intérieur des limites d'une ZEC sans qu'il y ait entente.

2555

Donc, il faut entente avec le gestionnaire du territoire, qui est la ZEC Chapeau-de-Paille.

**LE PRÉSIDENT :**

2560

Si, soit la forme d'aménagement que décidera la MRC de Matawinie, que ça doit un écomusée ou une formule autre d'aménagement de parc, ça signifie que s'ils sont sur la pointe sur la rive gauche il doit y avoir discussions puis entente avec la ZEC Chapeau-de-Paille?

**M. JACQUES ARCHAMBAULT :**

2565 Il faut. Il faut qu'il y ait entente.

**LE PRÉSIDENT :**

2570 C'est clair, merci beaucoup pour l'information. Votre collègue, monsieur Girard, a également des précisions à apporter relativement au questionnement sur la chair de poissons, questionné par un participant hier soir.

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

2575 Effectivement. J'ai déposé un extrait du Guide de consommation, tiré du Guide de consommation des poissons d'eau douce, donc qui précise les règles de consommation pour différentes espèces de poissons en fonction de leurs tailles, dans le réservoir Taureau et dans la rivière Matawin en aval, ainsi que les données d'analyses, les résultats d'analyses précis qui supportent ces règles de consommation là.

2580

Donc, le citoyen peut savoir combien de repas par mois, en moyenne, il peut consommer d'une espèce donnée en fonction de sa taille, pour le reste de ses jours, sans avoir des problèmes.

**LE PRÉSIDENT :**

2585

Oui. Mais on parle en général ou on parle des poissons capturés dans le secteur, nommément?

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

2590

Oui, des poissons capturés dans le réservoir Taureau; il y a des règles de consommation, et il y en a pour la rivière Matawin en aval du barrage.

**LE PRÉSIDENT :**

2595

Est-ce que les données récentes par rapport – en tout cas, hier on questionnait la question de mercure – est-ce que ces données-là c'est celles-là qui sont rendues publiques?

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

2600

Oui. Les données que j'ai obtenues...

**LE PRÉSIDENT :**

2605

Et également leur intégration dans le Guide?

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

C'est ça, c'est ça. Il y a une vérification qui est faite par monsieur Laliberté du ministère du Développement durable pour le réservoir...

2610

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Denis Laliberté.

2615

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

Denis Laliberté – pour savoir si les règles de consommation qui sont pour le réservoir Taureau, ces règles de consommation-là, il y en a qui semblent manquantes par rapport aux échantillons que nous avons fournis en 2000. Donc, il semble manquer des – par exemple pour une espèce de poisson comme, exemple, le brochet, nous avons fourni des échantillons pour analyses qui ne semblent pas être...

2620

**LE PRÉSIDENT :**

Des données perdues ou des poissons égarés?

2625

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

Non, sûrement pas, sûrement pas. Les résultats doivent exister mais ils n'ont pas été transcrits dans le Guide de consommation.

2630

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, j'imagine que vous donnerez suite à ça pour s'assurer que les gens aient accès à l'information?

2635

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

Exactement, c'était l'occasion pour le mettre à jour.

2640

**LE PRÉSIDENT :**

Bien oui.

2645

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

Puis de récupérer de l'information manquante.



**LE PRÉSIDENT :**

2650 Il y a une demande en ce sens. Il y a une demande publique en ce sens.

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

2655 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2660 Très bien, merci. On invite maintenant la prochaine participante, madame Mathieu, à venir poser ses questions. Bonjour, Madame.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2665 Allo. Je voulais faire juste un petit retour vite fait sur les questions écologiques; j'ai appris beaucoup de choses hier. Notamment que 5% à 20% - le taux de mortalité des poissons à cause du turbinage était de 5% à 20% et cette donnée-là venait de Innergex.

2670 Alors, de par ma nature, je suis portée à croire que la donnée peut être un peu plus basse, alors je me demande si quelqu'un d'autre, quelque instance, comme le Bureau de contrôle environnemental – le nom m'échappe – votre instance, Monsieur Delaître, faire ce taux de mortalité. Parce que moi je trouve que 20%, si une espèce est menacée, de 5% à 20% en plus par la turbine, puis elle est déjà menacée, là, comme le doré jaune puis en tout cas une couple d'espèces. Donc, si l'espèce est menacée, plus on tuerait – hypothétiquement – 20% de la population, est-ce que...

2675 **LE PRÉSIDENT :**

2680 On va s'assurer de bien comprendre comme il faut à la question. Hier, on a eu des éléments de réponses également au niveau de l'ex-FAPAQ, du 'F' du MRNF. Je vais les laisser peut-être juste réexpliquer, je dirais, l'état des connaissances par rapport aussi au turbinage, état des connaissances actuelles par rapport à la dévalaison puis les mortalités, puis en même temps cette partie-là, puis quant au centre de contrôle en environnement.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2685 Mais ma question était simplement, Monsieur Cloutier, juste de savoir : est-ce que quelqu'un d'autre qu'Innergex pourrait produire le taux de mortalité? Parce que je pense que c'est important. C'est ça ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

2690 Monsieur Delaître, voulez-vous indiquer si le centre de contrôle peut le faire?

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

2695 Ce que je peux dire là-dessus, le centre de contrôle, ce n'est pas son rôle, juste pour  
préciser là-dessus, là. Par contre, les chiffres qui ont été avancés par Innergex, si je me souviens  
bien – peut-être que les gens d'Innergex pourront me corriger si je me trompe – mais ces chiffres-  
là ont été déterminés à partir de modèles qui ont été élaborés par différents scientifiques qui sont  
reconnus dans le domaine, notamment par les gens... peut-être aussi que les gens de la faune  
pourront en dire davantage.

2700

Donc, on ne peut pas – puis en plus de ça, on ne peut pas présumer de la mauvaise foi  
non plus du promoteur. Ces données-là sont plutôt à titre indicatif et nous et le promoteur avons un  
rôle de suivi.

2705

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien.

2710

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Et afin de vérifier ces données-là.

2715

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Et elles ont été vérifiées?

2720

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

En fait, elles pourront être vérifiées si jamais le projet se réalise.

2725

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

O.K. Mais est-ce qu'on va le savoir en s'adressant à vous si ces données-là ont été contre-  
vérifiées, c'est ça?

2730

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Bien en fait, ces données-là, la mortalité reliée au turbinage pourra faire l'objet d'un  
programme de suivi. Et le promoteur a obligation de nous déposer les documents relatifs à ça et à  
ce moment-là on pourra prendre connaissance des données là-dessus.

2735

**LE PRÉSIDENT :**

Une façon de convertir la question de madame Mathieu, Monsieur Delaître – si vous me  
laissez, si vous me permettez de le faire.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, allez-y mais j'y... oui?

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va être strictement : sans présumer de l'analyse que vous allez faire, vous nous avez mis en garde hier sur le fait que votre analyse est en voie de confection au niveau du ministère, sans présumer, comme vous faites cette représentation au ministre, est-ce que ce type de question-là proposée par madame Mathieu, la nature de dévalaison et des mortalités de dévalaison, est-ce que ça pourrait faire l'objet d'une condition du décret gouvernemental?

2745

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

2750 Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

Et là, donner la suite.

2755

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Puis, là, je fais du pouce sur ce que vous dites, parce que j'allais demander : est-ce que c'est possible, étant donné que vous avez un regard très pointu sur la situation du projet actuel, de nous proposer, nous, en tant que citoyens ou organismes quelconques, une espèce de – je ne sais pas quel mot dire là, une espèce de plan de suivi, mettons, pour toutes les choses à prendre en circonstance. Comme, bon, la mortalité, les niveaux d'eau – les niveaux d'eau, ça, ça fait partie d'une entente spécifique, mais toutes les choses qui sont à vérifier, par nous, pour que tout se fasse environnementalement bien?

2760

2765

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Bien, il y a une chose dont je peux vous assurer, c'est que nous, notamment par l'analyse du dossier et par les différents éléments qui sont soulevés lors d'audiences publiques, on est en mesure, je pense, d'établir les principaux enjeux du dossier.

2770

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

2775

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

Et pour les enjeux pour lesquels on a des doutes qui persistent, c'est certain qu'on va demander un suivi au promoteur, c'est certain qu'on va s'assurer que ce qui est présumé se

2780 réalise effectivement. Et si jamais le suivi démontre que ce qui est présumé ne se réalise pas et que, en fait, les choses sont pires que ce qu'on avait prévu, là on va faire en sorte d'essayer de prévoir du mieux qu'on peut, des mesures correctrices.

2785 Donc, vous pouvez avoir l'assurance là-dessus que nous, on est un peu le chien de garde de l'environnement, là. Avec tous les experts qui travaillent avec nous, on s'assure le plus possible que toutes les choses qui sont plus ou moins certaines sont suivies le plus longtemps possible.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2790 O.K. Parce qu'une passe à poissons c'est quelque chose qui coûte sûrement plus cher mais ça se peut aussi, là. C'est parce que j'ai entendu hier qu'il fallait que ça reste fluide, il ne fallait pas que le barrage nuise à la circulation des poissons. C'est ça, c'est des mesures correctrices du genre?

2795 **M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

C'est des aspects qui sont regardés, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2800 Le promoteur a demandé la parole mais avant, je voudrais revenir pour préciser, pour être certain qu'on parle des mêmes choses; quand vous faites référence à des espèces menacées ou vulnérables, j'aimerais avoir une précision du ministère, en tout cas de la Faune, à savoir si vous avez parlé d'espèces menacées ou vulnérables, ou si vous avez parlé de populations précaires.  
2805 Puis nous expliquer la différence, s'il vous plaît, si c'est le cas.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Ah, c'est les populations précaires. C'est précaire.

2810

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Girard?

2815 **M. FRANÇOIS GIRARD :**

J'ai abordé ce sujet-là, Monsieur le président, dans le sens où j'ai pris en exemple trois espèces : la ouananiche, le doré jaune et le grand brochet. La ouananiche a fait l'objet – n'est pas du tout une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. C'est une espèce de poisson qui a fait l'objet d'une introduction dans le réservoir Taureau en 1987, afin de diversifier l'offre de pêche. Et on sait que le réservoir Taureau, actuellement, offre un habitat qui est très marginal pour le maintien d'une population de ouananiches, notamment de par l'absence de l'éperlan arc-en-ciel.  
2820

2825 On a des évidences que la ouananiche se reproduit naturellement dans les tributaires du réservoir Taureau et de par son comportement migratoire dévale, donc va vers l'aval et passe au barrage à différents temps de l'année, et se retrouve dans la rivière Matawin en aval, au bonheur des pêcheurs sportifs de la ZEC Chapeau-de-Paille.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

Mais j'insiste pour comprendre comme il faut. Quand on fait référence, parce qu'on utilise couramment « menacé » et « vulnérable » ou « susceptible de l'être » mais quand on parle dans ces termes-là, on fait référence à une loi de protection du statut de certaines espèces animales ou floristiques.

2835

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

Effectivement.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

Dans les cas que vous parlez, est-ce que vous faites référence à ça ou si vous faites référence au fait que le statut d'une espèce de poisson quelque part est vulnérable ou est précaire – parce que je sais que souvent dans le domaine les gens utilisent « précaire » pour le distinguer des autres qualificatifs – est-ce que c'est le cas, pour qu'on sache comme il faut dans le cas la ouananiche et des autres qu'est-ce qui en est?

2845

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

2850 Le cas des trois espèces dont je viens de parler, ces trois espèces-là ne sont pas inscrites sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables en vertu de la loi dont vous faites mention.

2855 Ce sont des espèces dont le niveau d'abondance au réservoir Taureau est faible et on aurait un objectif de vouloir les maintenir pour les générations futures. Mais il faut faire attention à la gestion qu'on fait de ces espèces-là et d'éviter le plus de mortalité possible.

**LE PRÉSIDENT :**

2860

C'est clair.

**M. FRANÇOIS GIRARD :**

De tous les facteurs de mortalité pour pouvoir les maintenir.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

C'est très clair, je vous en remercie. Monsieur Dufort, vous avez demandé la parole en complément d'information?

2870 **M. GUY DUFORT :**

Oui, merci beaucoup, Monsieur le président. Tout d'abord, Monsieur le président, j'aimerais rappeler qu'au début de cette partie de l'audition, c'est-à-dire au début de l'après-midi, nous nous sommes engagés à faire le suivi de la mortalité des poissons qui pourraient éventuellement être présents ou aspirés par les turbines. Et si monsieur le président le juge à propos durant cette Commission, monsieur Denis Brouard pourrait présenter une courte présentation sur les mortalités éventuelles de poissons dans la petite centrale.

2880 **LE PRÉSIDENT :**

Différente des informations qu'on a eues hier soir ou c'est un complément?

**M. GUY DUFORT :**

Bien, ça serait un complément, ça serait des informations un petit peu plus détaillées de ce qui a été dit hier soir et ce qui a été dit également cet après-midi. Je pense que ça permettrait à la Commission d'avoir un spectre d'informations un peu plus large concernant cette dimension du projet.

2890 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je vais le mettre en veilleuse, tout simplement pour laisser la place à madame Mathieu de continuer ses questions. À moins qu'on m'indique que d'autres personnes s'inscrivent au registre – je voudrais le savoir à ce moment-là – je vous laisse aller, Madame Mathieu.

2895

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Merci.

2900 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais donc y revenir.

**M. GUY DUFORT :**

2905

Quand vous serez prêt, Monsieur le président.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2910 Là, c'est une question que je – vous me répondez, Monsieur Cloutier : l'avis des autres ministères, j'ai vu hier en regardant dans la boîte à documents, que vous vous étiez tapé, les membres de la Commission, vous vous étiez tapé tous ces documents-là – nous, on peut les consulter – et vous avez fait des recommandations. Ce n'est pas ça, ou ça a été envoyé aux ministères concernés, ce n'est pas ça?

2915 **LE PRÉSIDENT :**

Non plus.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2920 Quelle est cette liste-là de ministères?

**LE PRÉSIDENT :**

2925 Les documents qui sont publics, l'ensemble des documents qui sont publics que vous avez accès, c'est des documents qu'on lit tous.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2930 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2935 Et tout ce que j'indiquais hier soir, c'est qu'on a la chance de le faire sur notre job avant d'arriver en audience publique, on le fait dans la semaine précédente. Rien d'autre que ça.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2940 Les ministères ont-ils déposé des avis sur le projet?

**LE PRÉSIDENT :**

2945 Bien, c'est des avis sur la recevabilité, je peux passer la parole à celui qui est responsable de ça.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est strictement sur la recevabilité du projet?

**LE PRÉSIDENT :**

2950

Bien, je vais vous demander de préciser ce que vous nous avez donné comme indication, Monsieur Delaître.

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

2955

Je vais essayer de vous expliquer, le plus clairement possible, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – en fait un gros mot, une grosse phrase pour expliquer tout le cheminement dont nous sommes responsables, à la direction.

2960

Une fois que le promoteur nous dépose, au ministère, leur étude d'impact, nous, on envoie une copie de l'ensemble des documents qui sont déposés à un ensemble de ministères qu'on consulte, qui peuvent être interpellés de par leur expertise.

2965

Les avis que vous avez pu consulter sont des questions, des commentaires qui nous ont été transmis sur les documents qui ont été déposés par le promoteur, et ces avis-là ont été transmis dans un document de questions et commentaires, ça a été transmis au promoteur, auxquels il a dû répondre.

2970

Donc, à ce stade-ci, l'ensemble des avis qui ont été déposés ont permis d'établir la recevabilité de l'étude d'impact, c'est-à-dire qu'elle répond aux exigences de la directive. Il faut bien distinguer la recevabilité de l'acceptabilité environnementale du projet.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2975

Oui, c'est ça. Oui.

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

2980

La recevabilité veut simplement dire que le promoteur a bien fait ses devoirs en ce qui concerne l'information à fournir. Mais à partir de maintenant, à partir de ce qu'on va entendre ici et jusqu'à ce qu'on émette une recommandation au ministre, il y a tout le processus d'acceptabilité environnementale. C'est pour ça que j'ai dit tantôt que c'est un processus évolutif. Il ne faut pas penser que ce qui est présenté là, c'est pris tel quel et qu'on n'a plus rien à dire.

2985

J'espère que je suis clair dans ce que je dis?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

2990

Oui, c'est clair, merci. Parce que ma question c'était : est-ce que la majorité des ministères qui ont émis un avis étaient pour ou contre? Alors, on comprend que c'est recevable, donc étudiable mais pas adopté, pas dans la poche, mettons.



**LE PRÉSIDENT :**

Exact.

2995

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

O.K. Les questions qui ont surgi à la lumière de la lecture de ces boîtes, qui ont surgi dans la tête de monsieur le commissaire et de ses assesseurs, quand est-ce qu'on va les entendre?

3000

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, vous n'en avez pas entendu hier soir?

3005

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, j'en ai entendu quelques-unes; on entend beaucoup des questions d'un peu tout le monde, mais celles de la Commission comme telle, est-ce que vous en aviez plusieurs questions?

3010

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous invite à consulter les verbatim qui vont être rendus publics.

3015

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Puis quand je pose une question, c'est des questions de la Commission.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est des questions de la Commission.

3025

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3030

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Elles surgissent à la lumière de la lecture de ce que vous avez fait, c'est comme ça que vous la...

**LE PRÉSIDENT :**

3035

Nécessairement.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3040

Quand la question vient de vous?

**LE PRÉSIDENT :**

3045

Nécessairement mais également à la lumière – on la fait, l'enquête, dans le cadre de l'audience publique, de sorte que des questions des citoyens aussi peuvent allumer la Commission sur des précisions. C'est les deux.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3050

Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

3055

C'est les deux.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3060

Absolument. Et est-ce que vous les avez toutes posées ou bien si vous allez en poser d'autres à Saint-Tite? Moi, c'est ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

3065

Bien, il y a des enjeux qui sont liés strictement – je vais vous donner un exemple.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

3070

La redevance, on a vu que la MRC de Mékinac questionne le principe de la redevance avec une MRC.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3075

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Il y a des questions qui vont être posées par la MRC, probablement, possiblement des questions de la Commission qui vont être dans ce sens-là aussi. Mais on va attendre d'avoir les questions de la MRC également. Le premier recteur, ça va être non pas le requérant mais le participant à l'audience publique qui va être présent. C'est dans ce sens-là.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3085 O.K. Ça fait que l'effort intellectuel est fait pour ramasser les questions qui concernent pas mal les gens d'ici par rapport à ceux d'une autre MRC?

**LE PRÉSIDENT :**

3090 L'effort intellectuel n'est pas fait pour ramasser des questions, l'effort intellectuel, Madame...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3095 Pour poser les bonnes au bon moment, c'est ça que je veux dire, Monsieur Cloutier.

**LE PRÉSIDENT :**

3100 Mais tout ce que je veux vous expliquer, de mon côté, c'est que l'effort vise à comprendre le projet et ses enjeux.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3105 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3110 Les questions c'est après ça. Il faut comprendre les enjeux, puis au travers les présentations, il y a des questions d'enjeux qui tombent d'elles-mêmes, tout simplement.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3115 Absolument. Qui surgissent, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est juste ça. Est-ce que c'est clair?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3120

C'est clair.

**LE PRÉSIDENT :**

3125

Très bien.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3130

Bon, O.K. Là, je ne veux pas repartir de dilemme mais j'aimerais ça revoir le tableau des profits, redevances et royautés à la lumière de ce que j'ai entendu hier, parce que ça va changer ma compréhension du tableau.

**LE PRÉSIDENT :**

3135

Monsieur le promoteur, s'il vous plaît?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3140

Alors, ça s'appelait : « Redevances et royautés. »

**M. GUY DUFORT :**

3145

Oui, Monsieur le président – excusez-moi, Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ne sera pas long, Madame Mathieu.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3150

Bien sûr, il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

3155

Peut-être le faire défiler pour voir s'il y a un tableau en particulier, Madame Mathieu, sur lequel vous voulez – il y avait plusieurs facettes au dossier.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3160

Oui, bien en fait je peux faire, oui, je vais faire...

**LE PRÉSIDENT :**

Allons-y puis...

3165 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

En fait, O.K. C'est vraiment une question d'éclaircissement parce que... bon. On parle d'un projet de 18 M\$; on dit qu'il y a 4 M\$ d'investis, mise de fonds Innergex, 14 M\$ de financement. Ça, c'était ma première question : financement/dette.

3170

C'est qui, qui finance, premièrement? Si Innergex fait une mise de fonds de 4 M\$, le 14 M\$ c'est quoi? Puis j'essayais de faire un calcul vite fait, là – je suis bien poche en calcul mental mais 25 ans fois 451 000 \$, les liquidités avant impôts, O.K. – parce qu'en plus, Innergex, quand ils ont fait 451 000 \$ clair, il leur reste de l'impôt à payer. Ils ont payé des royalties pour 331 000 \$, c'est ce que je comprends. Alors, si je fais 25 ans fois 451 000 \$ – j'ai fait 450 000\$ – ça me fait 11 M\$; je suis-tu bonne, là? Je me suis-tu trompée moi, là? 11 250 000 \$. Ça fait que je ne comprends pas. Je ne comprends pas que Innergex investisse 18 M\$ puis que ça lui rapporte 11 M\$. Il y a quelque chose qui m'échappe. C'est ma question.

3175

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dufort?

3185

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Alors, puis elle en comprend quelques-unes d'autres, là.

**M. GUY DUFORT :**

3190

Monsieur de Batz va répondre, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

3195

Monsieur de Batz?

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui. Alors, si j'ai bien compris votre question, c'est que si vous faites la somme arithmétique des revenus, vous n'arrivez pas au 18 M\$, c'est bien ce que j'ai compris?

3200 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, à moins que je me sois trompée, là, je vous l'ai dit je suis bien poche, mais ça me donne – moi, 25 fois 450 000 \$ ça me donne 11 250 000 \$. S'il y a quelqu'un qui peut vérifier ça, là, on va le savoir.

3205

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui, absolument. Oui.

3210

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est ça que ça fait? Bon. Ça fait que 11 M\$. Comment, en 25 ans, vous allez faire 11 M\$ seulement alors que vous en aurez investi 18 M\$?

3215

**M. RENAUD DE BATZ :**

Non, Madame. Madame, en fait, la mise de fonds...

3220

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Innergex.

**M. RENAUD DE BATZ :**

3225

Je reprends l'explication.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

3230

**M. RENAUD DE BATZ :**

L'argent qu'Innergex met dans le projet de ses propres fonds, qui ne sont d'ailleurs – je tiens à le dire – pas ses fonds nécessairement à elle, ce sont des fonds d'investisseurs.

3235

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, oui.

3240

**M. RENAUD DE BATZ :**

D'ailleurs, ce n'est pas un secret mais la Caisse de dépôt, par exemple, est investisseur pour Innergex. Ça, c'est des fonds propres d'Innergex, entre guillemets, puis ensuite on va

3245 chercher 14 M\$ en dettes, comme vous iriez chercher une hypothèque pour votre résidence, donc auprès d'institutions financières que sont les banques, à un taux d'intérêt qui sera négocié ou fixe.

3250 Donc finalement, l'argent, la mise de fonds que vous mettez ou que vous mettriez dans votre maison, bien c'est 4 M\$. Ce 4 M\$ comme vous dites, en cumulatif va représenter 11 M\$ mais il ne faut pas oublier que sur le total de ces 18 M\$, ça vous rapporte 11 M\$ qui ne sont pas en valeur actualisée. Mais là-dedans il faut que vous payiez des... En fait, les revenus, il faut tenir compte des revenus mais sur ces revenus vous allez rembourser. Il va falloir que vous remboursiez la charge financière, c'est-à-dire le 14 M\$ que vous avez emprunté avec un taux d'intérêts.

3255 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien c'est ça, c'est là ma question. C'est là ma question : sur le 14 M\$ emprunté, vous allez avoir de l'intérêt à payer, O.K., donc ça fait 14 M\$, plus les intérêts, plus 4 M\$, ça fait plus que 18 M\$, là.

3260

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui.

3265 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Ça fait que vous allez investir 18 M\$ et un peu plus, si on considère l'amortissement que vous avez à faire, puis vous allez avoir un revenu total, duquel vous allez exclure 331 000 \$, parce que vous le devez – c'est des déductions à la source, là : redevances, royautés à la collectivité... bon. 331 000\$ c'est soustrait de vos revenus, à chaque année.

3270

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui.

3275

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Donc, vous en faites 451 000\$ par année puis vous devez de l'impôt là-dessus. Sur 25 ans, ça fait 11 M\$, ça fait que je me questionne : pourquoi vous venez faire un projet de 18 M\$ et plus, ça va vous coûter de l'argent, là?

3280

**M. RENAUD DE BATZ :**

Non, ça ne m'en coûtera pas, Madame.

3285 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Je ne comprends pas.

3290 **M. RENAUD DE BATZ :**

Rappelez-vous, on a mis 4 M\$. En fait, on a investi 4 M\$ dans ce projet-là.

3295 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, bien sûr. Mais vous en empruntez 14 M\$!

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui mais il y a une notion qui s'appelle « le levier financier ».

3300 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

3305 **M. RENAUD DE BATZ :**

Je ne sais pas si vous êtes familière?

3310 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Non mais je comprends que 1 + 1 ça fait 2. Moi, ce que je ne comprends pas c'est vraiment... Je le sais que vous ne l'avez pas, le 14 M\$, vous l'empruntez.

3315 **M. RENAUD DE BATZ :**

L'intérêt d'un investissement financier, c'est de se servir – d'investissements – c'est de se servir de ce qui s'appelle un levier financier, c'est-à-dire d'espérer avoir un retour supérieur sur le 4 M\$, sur la mise de fonds que vous avez mise en jouant sur la dette où vous aurez un taux d'intérêt qui sera plus faible.

3320 Je pense, je pourrai peut-être prendre l'exemple d'une hypothèque mais ce n'est pas tout à fait approprié parce qu'une hypothèque, finalement, c'est pour acquérir un capital, qui n'est pas un capital vraiment d'investissement au sens... Je reconnais que c'est de la finance et que si on n'a pas de notion de finance, c'est un petit peu ardu, là.

3325 Mais en fait, pour simplifier : Innergex n'investit pas 18 M\$ dans ce projet-là, Innergex investit 4 M\$. Innergex ou ses partenaires, là, investissent 4 M\$, ils en récupèrent, si vous voulez, en cumulatif, 11 M\$ qui, en fait, ne représente pas 11 M\$. Parce qu'en fait 11 M\$, si on actualise



3330 avec un taux d'actualisation, parce que l'argent dans 25 ans n'a pas le même prix que l'argent d'aujourd'hui.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3335 Non, non puis ça va être indexé, là. On s'entend, en plus?

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui, bien indexé à 0,6%, Madame. Ce qui est très en dessous du...

3340 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, c'est un taux préfixé, là, par Hydro.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3345 Il ne faut pas oublier la charge financière que vous payez, 1,3 M\$.

**M. RENAUD DE BATZ :**

3350 Absolument. Oui, oui tout à fait.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3355 Ça, c'est une remise de fonds ça, là. C'est une remise de dettes ce 1,3 M\$-là.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Ah, O.K. C'est ça, là, charge financière.

3360 **M. RENAUD DE BATZ :**

Le revenu total est de 2,4 M\$

**LE PRÉSIDENT :**

3365 En fait, le service de dettes est dans les opérations.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3370 C'est ça, c'est le 1,3 M\$, là. La charge financière, vous la devez.

**M. RENAUD DE BATZ :**

Ça, en fait c'est au remboursement du 14 M\$.

3375 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Exact. Bon, ça va. Ma prochaine question – merci, là je comprends bien. Le 331 000 \$ : redevances et royautés. Puis ça, j'ai vu hier que ça représentait, dans un autre tableau – je ne me souviens plus lequel, il doit être connexe à celui-là – 46% du profit Innergex. Bon, 331 000 \$ par  
3380 année, retour à la communauté. J'aimerais ça qu'on voie le détail de ce 331 000 \$-là, s'il vous plaît.

« Frais statutaires », qu'est-ce que c'est les frais statutaires?

3385 **M. RENAUD DE BATZ :**

Dans les frais statutaires, il y a ce qui s'appelle des coûts, des redevances hydrauliques au raccordement, c'est 2 \$ du MWh produit. Ça, c'est automatique, il va directement au  
3390 gouvernement du Québec.

Et d'autres détails, il y en a trois autres, dont je n'ai pas le détail directement avec moi mais je pourrais vous donner la précision, qui représentent, si j'ai bonne mémoire, là, il faudrait que je regarde mon... qui représentent environ 3,6 \$ du MWh. Ça, ce sont des redevances, en fait c'est  
3395 un petit peu les redevances hydrauliques, c'est des redevances gouvernementales.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Strictement?

3400 **M. RENAUD DE BATZ :**

Strictement, oui.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3405

Force hydraulique?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3410

Oui, c'est du même ordre, c'est la même chose. Ça, on paye pour le... c'est séparé mais en fait on paye pour l'utilisation des forces de l'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

3415

Est-ce que je me trompe si dans un cas c'est à Hydro, dans l'autre cas c'est avec le gouvernement?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3420

Oui.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est payé au gouvernement, pas à l'Hydro.

3425

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui, oui, oui excusez-moi.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3430

Force hydraulique aussi c'est redevances strictement au gouvernement?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3435

Ça, c'est strictement au gouvernement, je pense, oui. Oui, oui.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3440

Force hydraulique, oui. On paye ça nous aussi.

**M. RENAUD DE BATZ :**

Oui, oui absolument.

3445

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être un complément d'information de la part du MRN.

**M. MICHEL GUAY :**

3450

Les frais statutaires et les forces hydrauliques sont payés au gouvernement du Québec. Ça, on appelle, dans notre jargon, les contractuels et statutaires. C'est notamment dans la *Loi sur le régime des eaux*, ça fait que c'est le gouvernement. Tous les projets de petites centrales paient des redevances au gouvernement.

3455 À titre d'information, j'ai demandé cet après-midi : en 2004, le gouvernement a récupéré 77,9 M\$ des producteurs privés.

**LE PRÉSIDENT :**

3460 Voulez-vous répéter, s'il vous plaît?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

3465

**M. MICHEL GUAY :**

77,9 M\$. C'est géré par le ministère des Ressources naturelles mais c'est transmis intégralement au gouvernement – malheureusement pour nous.

3470

**LE PRÉSIDENT :**

Mais pour les citoyens, ça va dans le fonds consolidé du gouvernement, c'est donc...

3475 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

En 2004, 77,9 M\$ en revenus des minicentrales, c'est ça?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3480

Non, non de toutes les centrales.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3485 Toutes?

**M. MICHEL GUAY :**

3490 De toutes les centrales, pas juste des minicentrales parce qu'il y a quand même des centrales d'Alcan là-dedans qui sont des grosses centrales.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, c'est ça. Toutes centrales, incluant – toutes confondues : mini et privées, pas privées?

3495

**M. MICHEL GUAY :**

Excluant Hydro-Québec; Hydro-Québec verse des dividendes au gouvernement.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3500

O.K. Ensuite les taxes, ça va à quel gouvernement?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3505

Du Québec.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3510

O.K. Ça fait qu'on est toujours dans le gouvernement du Québec. Frais statutaires, forces hydrauliques, taxes.

**M. RENAUD DE BATZ :**

3515

Oui, absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

3520

Non, non mais la précision, les taxes, c'était aux gouvernements, les deux niveaux de gouvernements ou juste québécois?

**M. RENAUD DE BATZ :**

Bien ça, c'est au gouvernement du Québec.

3525

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3530

O.K. Contribution à la MRC, 100 000 \$. Ça, 100 000 \$ MRC – là, je vais juste... pour bien me comprendre. Moi, dans mon esprit, le plus petit bras du gouvernement, là, c'est la municipalité. Le bras suivant du gouvernement c'est la MRC. Moi, c'est comme ça dans mon esprit que je vois ça.

Et par le biais d'un décret ou d'une loi, ça m'échappe, le gouvernement permet aux MRC de contracter avec le privé. C'est un décret ou une loi?

3535

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait demander au niveau de la MRC. Voulez-vous nous confirmer que c'est des dispositions législatives?

**M. YVES GAILLARDETZ :**

3540

En fait, je voudrais juste amener l'idée qu'on ne contracte pas avec le privé, pas dans ce cas-ci. Mais il y a d'autres centrales qui le font et à mon sens c'est une loi.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3545

C'est une loi?

**LE PRÉSIDENT :**

3550

Oui. Mais c'est une possibilité d'être partenaires économiques dans un dossier de production d'énergie.

**M. YVES GAILLARDETZ :**

3555

Oui, tout à fait.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3560

O.K. Donc, le 100 000 \$ s'en va à la MRC, qui est aussi le deuxième plus petit bras du gouvernement du Québec. Ça fait que moi, quand je regarde tout ce tableau, je comprends que le gouvernement du Québec, sous différents aspects, sous différents titres, fera 331 000 \$ par année. Sur 25 ans : 3,39 M\$.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3565

Actualisé.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3570

Mettons 331 000 \$ par année, c'est plus facile à gérer à l'année. Ça fait que là, je comprends que tout ça s'en va au gouvernement du Québec, que c'est le gouvernement du Québec qui délègue le Bureau des audiences publiques sur l'environnement, qui doit être une instance indépendante, O.K.

3575

Moi, si mon boss m'empêchait de faire de l'argent, là, il me mettrait dehors puis il aurait raison, puis je suis une fille indépendante. Ça fait que je me dis qu'une Commission, il faut qu'elle fasse attention à ce qu'elle va dire, parce que si elle empêche le gouvernement de faire tant d'argent – elle a beaucoup d'intérêts dans une minicentrale, là. Là, les choses s'éclairent, en fait.

3580

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que je peux vous faire juste une phrase? Puis ça ne sera pas une...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3585 Oui. Bien, je vais essayer là. Alors...

**LE PRÉSIDENT :**

3590 C'est oui ou c'est non?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3595 Oui. Pourquoi Hydro-Québec ne fait pas la centrale elle-même, alors? C'est ma question : comment ça se fait que ce n'est pas Hydro-Québec qui fait la centrale? Ils ont des centrales partout, ils font la réfection du Rapide-des-Cœurs jusqu'à je ne sais pas où... C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3600 Voulez-vous une réponse?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Alors, pourquoi on passe par Innergex?

3605 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous une réponse?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3610 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3615 On va demander à Hydro, puis on va demander également à monsieur Guay peut-être de nous ramener l'information que vous nous avez donnée hier soir par rapport au choix gouvernemental.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

3620 La politique énergétique a décidé, le gouvernement a décidé, dans une politique énergétique, après entente avec Hydro-Québec, que les centrales de moins de 50 MW seraient réalisées par le privé.

**LE PRÉSIDENT :**

3625

C'est une décision gouvernementale. Monsieur Guay, vous avez rajouté une information hier concernant 2001, 2002.

**M. MICHEL GUAY :**

3630

Pour être précis, c'est que les sites supérieurs à 50 MW sont réservés à Hydro-Québec; inférieurs à 50 MW, Hydro-Québec a un droit de premier refus. Ça fait qu'autrement dit, à chacun de ces projets-là on a demandé : est-ce que Hydro-Québec vous êtes intéressés ou non à faire le projet? La réponse était non. De toute façon, ils gèrent le barrage depuis 1965, ils ont eu 40 ans pour faire le projet.

3635

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Mathieu?

3640

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Merci. Ma dernière question : j'ai regardé tout à l'heure le « Protocole d'entente des modalités de partenariat inhérent au projet Innergex ». Alors, j'ai juste sorti trois petites choses : but, engagements Innergex et appuis. J'avais une question sur ces choses : le but de ce protocole d'entente là, des modalités de partenariat : « Fixer les modalités de versements – un – des compensations financières pour les démarches réalisées par la MRC avant l'acceptation de l'offre d'Innergex par Hydro-Québec. »

3645

Ça, je ne comprends pas. Parce que quand je regarde dans les engagements d'Innergex qui suivent, bien plutôt ce que je comprends : « Verser dans le fonds matawinien 50 000 \$ pour les dépenses effectuées par la MRC pour préparer le dossier de mise en valeur de la minicentrale à des fins hydroélectriques. »

3650

Donc, on se sert de la MRC pour valoriser un projet puis après ça on se fait repayer. Est-ce que c'est...

3655

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gaillardetz, un point d'information?

3660

**M. YVES GAILLARDETZ :**

Alors, je rappelle que le projet lancé par Hydro-Québec, plusieurs intervenants l'ont mentionné également, c'est un projet qui s'est échelonné sur une très, très longue période. Innergex est au dossier, à toutes fins pratiques, à la fin lorsque Hydro-Québec retient sa soumission.

3665



3670 Pendant toute la période où la MRC a travaillé avec les six autres soumissionnaires, qui  
pendant plusieurs mois – je n'ose pas dire une année – mais plusieurs mois se sont promenés sur  
le territoire de la MRC pour demander des expertises et tout le tralala pour... parce que la banque  
de données – il y a des banques de données hydrauliques qu'Hydro-Québec a, mais la banque de  
données inhérentes à tout le volet du critère sur la performance en développement régional – vous  
vous rappelez qu'il y avait un critère important qu'Hydro-Québec pointait dans l'analyse des  
soumissions – bien les promoteurs nous ont sollicités énormément pendant toute cette période-là  
3675 pour qu'on fournisse des documents, qu'on fasse des expertises avec eux, et tout ça.

3680 Quand Innergex obtient l'offre, obtient la soumission, obtient d'Hydro-Québec... est retenu  
comme soumissionnaire, Hydro-Québec a, lui – excusez-moi, Innergex a, lui, dans sa soumission,  
établi la façon dont il entend répondre à la préoccupation d'Hydro-Québec en ce qui a trait aux  
redevances, investissements, développement régional, la protection de l'environnement, et cetera.  
Chacun des soumissionnaires avait un portefeuille là-dessus, puisqu'Hydro avait annoncé que  
c'était un des critères sur lequel il composait.

3685 Et donc, nous on n'a pas connu Innergex dans le dossier et on l'a connu très, très peu  
avant – les autres partenaires également aussi, on les a tous survolés, ils nous ont tous rencontrés  
en ayant des commandes lourdes, mais on a su qu'Innergex avait l'offre de service strictement  
quand Hydro-Québec l'a décidé. Donc, il n'y a pas ce lien-là de cause à effet où on donne puis on  
reçoit. En fait, on a demandé, nous, après qu'Innergex ait obtenu l'offre, on a dit : écoutez, il  
faudrait que quelqu'un nous compense pour tout ça.  
3690

Que n'importe quel autre soumissionnaire aurait été retenu par Hydro-Québec, on aurait  
demandé la même chose, en disant : écoutez, on a fait des frais là-dedans, donc est-ce qu'en  
quelque part on peut être compensés pour ça. Voilà.

3695 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

3700 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, oui merci monsieur Gaillardetz, je comprends bien que quand on paie des... on fait  
des frais, qu'ils nous soient remboursés. C'est juste que je ne comprends pas que vous ayez fait  
des frais, que la MRC appuie des projets au privé. Ce sont des promoteurs privés, Innergex, ce  
sont des gens qui sont capables de faire les choses d'eux-mêmes, ils ont une expertise et là on se  
3705 mêle de les pousser pour aller faire encore plus d'argent sur notre dos.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gaillardetz?

3710 **M. YVES GAILLARDETZ :**

En fait, une autre – la perception que nous on a du dossier, c'est à l'effet qu'on accompagnait davantage la démarche d'Hydro-Québec que la démarche d'Innergex. Innergex, Monsieur le président, je répète, n'était pas au dossier. Nous avons six soumissionnaires qui s'apprêtaient à répondre à une offre de service lancée par Hydro sur un barrage qui était en Matawinie. Et dans l'appel d'offres, la MRC était interpellée – en fait, excusez-moi, les soumissionnaires étaient interpellés pour répondre à un critère de performance en développement régional.

3720 Et donc, n'importe qui qui remplissait l'offre de service venait solliciter la MRC pour dire : on ne vous connaît pas, nous. Alors, qu'est-ce qu'il faut que l'on mette dans l'offre de service, au fond, pour être collés aux réalités du territoire puis être collés à la performance qu'on veut qu'Hydro-Québec reconnaisse dans notre offre de services.

3725 Donc, encore une fois, Innergex n'était pas à ce moment-là partie au dossier, c'était un des soumissionnaires comme les cinq autres. Et donc, moi, j'ai davantage l'impression qu'on contribuait, au fond, à fournir des données pour que n'importe qui remplisse le cahier de charge d'Hydro.

3730 **LE PRÉSIDENT :**

Madame?

3735 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui. Alors, j'aimerais savoir pourquoi il va être versé – parce que dans une entente, bien celle-là je ne l'ai pas vue mais j'ai entendu hier que 2% des revenus bruts d'Innergex est exigé par la MRC mais que Innergex va leur en donner davantage. Combien et pourquoi?

3740 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dufort, voulez-vous nous répéter les informations d'hier?

3745 **M. GUY DUFORT :**

Excusez-moi, bien sûr Monsieur le président. J'aimerais peut-être faire une petite rétrospective. Nous étions à l'époque en compétition avec d'autres promoteurs, alors dans un système de compétition, dans un système de soumissions, la valeur de la soumission est basée sur des critères que nous, nous nous étions donnés.

3750 Alors nous, nous voulions remporter cet appel d'offres-là, il était important pour nous de le faire, donc nous avons mis les efforts nécessaires pour le faire et incluant des ententes. Parmi celles-ci, il y avait dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec, un appel de conformité à une résolution

3755 de la MRC de la Matawinie, qui nous demandait de verser 2% des revenus bruts de notre exploitation éventuelle.

3760 Alors nous, nous avons décidé de mettre 100 000 \$ dans la cagnotte. Alors, si je reprends le tableau qu'a fait monsieur de Batz tout à l'heure, c'est que les revenus bruts seront de 2,4 M\$. Si je le multiplie par 2%, ça fait 58 000 \$. Alors nous, nous doublons presque notre contribution à la MRC. Alors, pour nous, c'était une façon de bonifier notre soumission que nous avons déposée à Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3765 Madame?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3770 Merci beaucoup. Et j'aimerais qu'on me détaille les 25 ans de retombées économiques pour la communauté. C'est ma dernière question.

**LE PRÉSIDENT :**

3775 Bien, le tableau de tantôt?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3780 Oui, bien le bout « Retombées économiques pour la communauté », je veux juste savoir c'est qui la communauté.

**LE PRÉSIDENT :**

3785 Si on peut reprendre – là, vous voulez savoir c'est qui la communauté?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3790 Pouvez-vous nous indiquer les acteurs de la communauté, Monsieur Dufort, d'une façon sérieuse?

**M. GUY DUFORT :**

3795 Oui, je vais regarder puis peut-être donner la parole à Renaud de Batz. Alors, je vais plutôt donner la parole à monsieur de Batz, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

3800 S'il vous plaît. Monsieur de Batz?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3805 Oui, Monsieur le président, j'aimerais peut-être que madame nous répète sa question, exactement ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

3810 La question je vais vous la répéter pour madame à moins que madame... Non, allez-y donc, Madame.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3815 C'est parce que c'est ça, c'est le tableau que je voulais voir mais dans mon esprit, quand vous avez présenté votre projet, vous parliez de 25 ans de retombées économiques pour la communauté. Puis dans l'esprit des gens dans la salle hier, c'était ça aussi, là : on a entendu « 25 ans de retombées économiques pour la communauté ».

3820 Alors, dans le 331 000 \$ par année, quand je vois « Royautés à la collectivité », puis que tantôt on l'a détaillée « collectivité » puis c'était gouvernement du Québec. Ça fait que c'est où l'avantage pour les citoyens et les citoyennes de Saint-Michel « les 25 ans de retombées économiques pour la communauté » dont vous parlez dans votre présentation de votre projet?

**LE PRÉSIDENT :**

3825 Peut-être commencer, Monsieur de Batz, au niveau de la MRC tel que vous l'avez fait tantôt?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3830 Oui, est-ce qu'on pourrait retourner au tableau?

**LE PRÉSIDENT :**

3835 Ce que vous appelez votre deuxième niveau de gouvernement, là? MRC c'était le deuxième?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3840 Bien, en premier, une municipalité, ensuite une MRC.

**LE PRÉSIDENT :**

Deuxième?

3845 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

**M. RENAUD DE BATZ :**

3850

Enfin, je crois que c'est une ambiguïté sur la terminologie, si j'ai bien compris.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3855

Bien, est-ce que la collectivité pour vous, là, c'est que... La collectivité, moi, c'est parce que j'aimerais ça – c'est parce que c'est un message, c'est un double message, O.K.? Ce n'est pas à la collectivité, les redevances et les royautés.

**LE PRÉSIDENT :**

3860

Monsieur de Batz, « la collectivité » dans la description que vous avez faite, c'était la MRC plus le gouvernement du Québec?

**M. RENAUD DE BATZ :**

3865

Oui.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3870

C'est le gouvernement du Québec. Alors moi, je trouve ça trompeur dans la façon que c'est présenté, c'est absolument aberrant. Ça devrait être écrit « redevances et royautés au gouvernement du Québec », parce qu'on l'a détaillé ensemble tantôt, les quatre ça s'en va au gouvernement du Québec. Puis dans la présentation du projet qu'on a entendue...

**LE PRÉSIDENT :**

3875

Et à la MRC.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3880

Oui, et dans la présentation du projet qu'on entend et qu'on voit dans la Revue depuis un an – quand je parle de la Revue, c'est la Revue de la Chambre de commerce – on voit depuis un an : « Retombées économiques pour la communauté. » Alors, c'est du mensonge et je ne peux pas accepter de me faire mentir.

3885 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, Madame, je pense que ce n'est pas nécessaire d'employer des termes comme ça. C'est votre opinion, vous l'écrirez dans votre mémoire.

3890 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Je suis d'accord.

3895 **LE PRÉSIDENT :**

On recommence, là.

3900 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Mais où est la collectivité dans le projet d'Innergex? C'est ma question.

3905 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous nous répéter votre réponse une autre fois, s'il vous plaît?

**M. RENAUD DE BATZ :**

Bien moi, ma réponse...

3910 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

La communauté.

3915 **M. RENAUD DE BATZ :**

Je dirais que dans ma compréhension, lorsqu'on parle de « collectivité locale », c'est la communauté peut être au sens que vous l'entendez. Puis quand on parle de « collectivité », bien c'est aussi bien le gouvernement, tout ce qui retourne finalement à la collectivité québécoise.

3920 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Par le biais du gouvernement.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question, Madame?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Non, ça va être tout.

3930

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez terminé?

3935

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3940

C'est important, la question que je vous pose, parce qu'il n'y a pas d'autres personnes qui veulent poser des questions. Donc, on va mettre fin aux séances publiques ici présentement.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3945

Ah bien, si j'ai du temps un petit peu.

**LE PRÉSIDENT :**

3950

Est-ce que vous avez d'autres questions à poser?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

3955

**LE PRÉSIDENT :**

Posez les.

3960

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a évalué les conséquences sociales, soit au BAPE ou Innergex?

3965

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Delaître, est-ce que c'est une considération – oui, on va avoir les réponses, ça ne sera pas long. Monsieur Delaître, est-ce que c'est une des...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

3970

Les conséquences sociales d'un tel projet.

**LE PRÉSIDENT :**

3975

Oui, on a compris. Conséquences sociales?

**M. FRANÇOIS DELAÎTRE :**

3980

Effectivement, c'est une considération. Quand on parle d'environnement, c'est autant la biophysique que le socioéconomique. Tous ces éléments-là sont considérés.

**LE PRÉSIDENT :**

3985

Est-ce qu'il y a un complément d'information de la part du promoteur?

**M. GUY DUFORT :**

3990

Monsieur le président, j'étais un petit peu distrait, j'avais une petite discussion avec mon collègue sur une information.

**LE PRÉSIDENT :**

3995

C'était la question des considérations sociales prises en compte par l'étude d'impact, par l'ensemble de la documentation.

**M. GUY DUFORT :**

4000

Bien écoutez, si vous allez – je ne sais pas quelle est la définition que donne madame Mathieu au mot « social » mais si vous allez dans l'étude d'impact, il y a l'analyse des impacts portant sur le milieu humain. Alors, si le mot « social » est synonyme du mot « humain », on en aurait certaines informations.

4005

Par contre, si ce n'est pas synonyme, eh bien je pense que les impacts sociaux sont en eux-mêmes de cet ordre-ci. C'est que, un : il s'agit d'un projet sur lequel nous, nous avons... sur lequel nous, nous avons soumissionné. Il s'agit d'un projet qui, si nous l'avons bien compris, a une valeur importante pour la communauté ou la collectivité, dépendamment au sens qu'on lui donne.

4010

Monsieur Gaillardetz a parlé il y a quelques instants de l'importance du développement du Parc régional du Lac Taureau. Alors, déjà là, vous envoyez des impacts sociaux positifs dans le milieu.



Durant la construction, nous avons parlé qu'il y a une vingtaine d'emplois qui seront créés, alors ce sont encore des impacts sociaux, si on peut parler de cet ordre-là, pour les ouvriers qui se présenteront quotidiennement pendant les deux années que durera l'exploitation.

4015 Il y a aussi d'autres impacts en exploitation. Parce qu'en exploitation, il y aura une personne qui va – une personne ou une personne et demie, et d'autres personnes qui vont y travailler. Alors vous en voyez encore l'impact, quoique minime, c'est un salaire qui sera payé ici dans la communauté. Alors, cette personne-là devra acheter des matériaux, devra acheter différentes espèces d'équipements que nous pourrions peut-être utiliser localement.

4020 Nous avons des ententes avec la réserve de Mastigouche concernant l'utilisation des chemins et l'entretien des chemins. Alors, il y a un chemin de quatre kilomètres que nous allons refaire et que nous allons entretenir; nous n'avons pas d'équipement d'entretien de chemins, alors nous allons engager des personnes locales.

4025 Alors Monsieur, je pourrais vous faire une énumération assez longue de l'ensemble des impacts qui peuvent avoir lieu durant le temps d'exploitation et de la valeur sociale de ces impacts-là.

4030 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Mathieu, d'autres questions?

4035 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, merci. Ici, comme quelqu'un l'a déjà mentionné, c'est un endroit où on manque fréquemment d'électricité. Est-ce que – je ne parle pas nécessairement pendant les travaux parce que ça serait compréhensible que ça nuise, que ça perturbe le service – mais est-ce que dans l'opération de ladite centrale, il y a des dangers de perturber le service hydroélectrique, qui est déjà très perturbé par ici?

4040 **LE PRÉSIDENT :**

Messieurs d'Innergex, peut-être nous indiquer comment va être relié l'électricité produite à la centrale, à la minicentrale au réseau d'Hydro-Québec.

**M. GUY DUFORT :**

4050 Monsieur le président, je vais amorcer la réponse, ensuite, pour les valeurs plus techniques de la réponse, je demanderai à monsieur de Batz de continuer.

Alors, nous avons dit, hier, Monsieur le président, que nous n'allons pas construire de ligne de transport d'énergie, la ligne existe déjà, nous n'allons que nous brancher sur une ligne. De sorte

4055 que l'électricité produite ira rejoindre un réseau qui est un petit peu plus en aval de la centrale et sera acheminée directement au poste Provost de Saint-Zénon.

Quant à la partie plus technique de cet aspect-là, je la confierai à monsieur de Batz.

**LE PRÉSIDENT :**

4060

Monsieur de Batz?

**M. RENAUD DE BATZ :**

4065

Oui merci, Monsieur le président. Effectivement, comme le disait monsieur Dufort, l'interconnexion ne relevait pas – d'ailleurs dans le cadre de l'APR pour tous les projets qui avaient été mis finalement en appel d'offres, là – l'interconnexion relevait d'Hydro-Québec. Donc, nous nous connecterons à une ligne existante, en plus – Hydro-Québec a une ligne d'alimentation pour le barrage, une ligne de 34.5 kV de 47 kilomètres qui rejoint le poste Provost.

4070

En ce qui a trait maintenant avec l'équilibre ou la stabilité du réseau, je dirais que nous ne relevons, nous ne faisons pas de distribution et nous ne nous occupons pas du réseau. Je dirais que c'est une question qui relève plus d'Hydro-Québec et je pourrais donner des opinions mais qui n'ont rien...

4075

**LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est la position de... Non, non c'est clair vous n'avez pas à jouer ce rôle-là, c'est assez clair. Je vous demandais la position d'Innergex.

4080

Au niveau d'Hydro-Québec, Monsieur Dussault?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4085

Comme monsieur vient de le mentionner, ça relève d'Hydro-Québec Distribution.

**LE PRÉSIDENT :**

Et on n'a personne d'Hydro-Québec Distribution.

4090

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

C'est exact.

4095

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4100 J'aimerais ça avoir une réponse ultérieurement.

**LE PRÉSIDENT :**

4105 Oui, on va demander...

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4110 Bien là, tout le réseau de distribution relève de la région, là, on va contacter...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4115 Non, mais je ne veux pas contacter personne, moi. J'ai fait la démarche.

**LE PRÉSIDENT :**

4120 Ce n'est pas ça que monsieur dit, là.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4125 Non, non mais moi, je...

**LE PRÉSIDENT :**

4130 Ce n'est pas ça que monsieur dit, là.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4135 Ça relève, la distribution...

**LE PRÉSIDENT :**

4140 Adressez-vous à moi, Monsieur Dussault.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4145 Oui, pardon. La distribution relève de la région des Cascades.

**LE PRÉSIDENT :**

4150 Oui. Monsieur Millette, est-ce qu'il est de la distribution?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4145 Il est de la région des Cascades mais il s'occupe surtout d'environnement. Je ne sais pas s'il peut parler du réseau de distribution.

**LE PRÉSIDENT :**

4150 Monsieur Millette, êtes-vous à même de fournir de l'information?

**M. PIERRE MILLETTE :**

Non.

4155 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est possible que vous vérifiiez avec vos collègues?

**M. PIERRE MILLETTE :**

4160 Oui, mais pas de la direction des Cascades, c'est de la direction Laurentides.

**LE PRÉSIDENT :**

4165 On change de direction?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4170 Ah, ici c'est Laurentides.

**M. PIERRE MILLETTE :**

Ce n'est pas notre territoire.

4175 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est vrai, je m'excuse. Vous allez me répéter ça au micro, Monsieur Millette. Approchez-vous, il y a une belle place au bout de la table pour vous.

4180 **M. PIERRE MILLETTE :**

C'est qu'ici le barrage est dans la Direction Production des Cascades, la région Mauricie. Mais le réservoir est dans la région Laurentides; région administrative d'Hydro-Québec. Donc, ce n'est pas nous qui s'occupons de la distribution, c'est une autre région administrative.

4185 **LE PRÉSIDENT :**

À ce moment-là, la Commission va s'adresser à Hydro-Québec Distribution, l'autre région, pour l'information. À moins que vous me disiez que vous seriez à même d'aller chercher l'information pour les bénéfices de la Commission dans l'autre région?

4190

**M. PIERRE MILLETTE :**

Bien, c'est possible de le faire, là, mais la question c'est de savoir pourquoi il manque de l'électricité de temps en temps sur le territoire ici.

4195

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, est-ce qu'il manque d'électricité? Puis en même temps, parler de la question aussi du raccordement.

4200

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est ça.

4205

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le raccordement sur le plan technique ça pose un problème? Puis si vous aviez des éléments d'informations rapides, ça permettrait à la Commission d'intervenir également en complément, s'il y a lieu.

4210

**M. PIERRE MILLETTE :**

Oui, O.K.

4215

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va être apprécié.

**M. PIERRE MILLETTE :**

4220

Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

4225

Merci.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Très apprécié; il fait très froid l'hiver ici.

4230 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Mathieu?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4235

Oui, j'aimerais ça savoir combien de sous la Caisse de dépôt a investi dans le projet de 18 M\$. Parce que moi, je me dis, si on sait que le projet c'est 18 M\$...

**LE PRÉSIDENT :**

4240

Dans votre financement – oui, oui votre question est claire – dans votre financement, est-ce que vous savez les contributions respectives, les fournisseurs de fonds?

**M. GUY DUFORT :**

4245

Non, Monsieur le président, nous ne pouvons pas donner cette information.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4250

À qui dois-je m'adresser pour obtenir cette information?

**LE PRÉSIDENT :**

4255

Est-ce que c'est une information de nature confidentielle?

**M. GUY DUFORT :**

Absolument, Monsieur le président.

4260 **LE PRÉSIDENT :**

On va faire une séance spéciale sur cette base-là. Donc, on va vous rencontrer pour déterminer la nature de l'information. Et tel que ça a été expliqué hier – vous étiez présente – la Commission va statuer si l'information demandée requiert d'être divulguée, peut être divulguée, divulguée en partie ou pas divulguée du tout. C'est la décision de la Commission.

4265

Maintenant, sur la base de cette question-là, est-ce qu'il y a un ordre de grandeur qui pourrait être fourni? Est-ce que vous êtes à même de nous fournir des informations sur un ordre de grandeur qui pourrait être satisfaisant?

4270 **M. GUY DUFORT :**

Monsieur le président, la réponse sera encore négative. Nous préférons avoir cette rencontre que vous avez décidé d'avoir avec nous afin d'éclaircir tout l'aspect des investisseurs d'Innergex qui sont impliqués dans ce projet.

4275

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. La Commission va aviser publiquement de la date de la rencontre, qui va probablement avoir lieu après la première partie de l'audience publique.

4280

Et vous avez compris comment ça va procéder?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4285

Bien, c'est juste la suite que je ne connais pas; vous allez décider si c'est de nature confidentielle ou pas?

**LE PRÉSIDENT :**

4290

Je vais vous le répéter. Non, on fait la rencontre, mais dans la rencontre, ce qu'on fait, c'est qu'on regarde le huis clos, qu'est-ce qui en est, et on rend une décision à savoir si on peut divulguer. Et toujours avec les critères, au-delà de la transparence et de la protection des droits individuels de tout le monde. Mais est-ce que c'est pertinent également que ça soit rendu public.

4295

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Mais la Caisse de dépôt c'est public. C'est plus dans ce sens-là, puis à partir du moment...

**LE PRÉSIDENT :**

4300

La Commission – oui, mais la Commission est à même...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4305

Vous, vous allez nous la transmettre dans le verbatim?

**LE PRÉSIDENT :**

4310

La Commission est à même de déterminer les critères. C'est déjà une procédure qui est inscrite au niveau du BAPE comme tel.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Puis c'est dans le verbatim qu'on va avoir accès à votre décision? C'est juste ce bout-là qui me manque.

4315

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va se faire avec un verbatim puis ça comprend également la diffusion ou non du verbatim, selon l'intérêt. Tout ce qu'on fait, c'est qu'on regarde...

4320

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, je...

4325

**LE PRÉSIDENT :**

Donnez-moi la parole pendant quelques instants.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4330

Oui, oui allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

4335

Quelques instants.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Ah oui, soyez...

4340

**LE PRÉSIDENT :**

Ça fait une heure que je vous laisse parler toute seule à peu près, là, pas mal.

4345

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Je ne pense pas, j'ai posé beaucoup de questions et vous avez laissé place à bien du monde.

4350

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez-moi, là, dites-moi quand vous allez m'écouter puis je vais vous parler.



**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4355 Soyez sans inquiétude.

**LE PRÉSIDENT :**

4360 Je peux parler? La Commission va rencontrer Innergex, va examiner les documents qui vont être fournis par Innergex et va rendre une...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4365 J'ai compris, oui. Répétez pas, Monsieur Cloutier, c'est juste le bout de la fin.

**LE PRÉSIDENT :**

4370 La voulez-vous l'information ou si vous ne vous la voulez pas? C'est ça que je n'arrive pas à cerner.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui, je la veux. Mais, tu sais, je ne suis pas une enfant d'école, là.

4375 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4380 Répétez donc. Allez-y, faites-vous plaisir, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

4385 Bien, si vous le savez, je n'ai pas besoin. On va faire connaître...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4390 C'est le bout qui me manque, je vous ai demandé...

**LE PRÉSIDENT :**

On va faire connaître publiquement les résultats de la rencontre à huis clos. C'est aussi simple que ça.

4395 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Puis en tant que citoyenne, si je demande ça, est-ce que je pourrai avoir une réponse, moi, personnelle, sans être obligée de me taper un verbatim ça d'épais, sur ma question précise?

4400 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez d'avoir la décision de la Commission.

4405 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Parfait. Alors, selon votre décision, j'aimerais avoir la couleur sans être obligée de me taper un verbatim, c'est une demande spéciale.

4410 **LE PRÉSIDENT :**

Une autre question, Madame?

4415 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui. Est-ce que quelqu'un ici est en mesure de me faire le comparatif d'un mégawatt, supposons celui qu'on paye dans notre maison quand on fait marcher notre sècheuse, puis celui qu'Hydro-Québec va acheter d'Innergex – dans le but de comprendre, là, l'échange d'argent qui se passe.

4420 Si on prend l'exemple de un mégawatt : un mégawatt, ça coûte tant, nous on le paye tant, il nous est vendu tant par Hydro-Québec, Hydro-Québec fait tant sur mégawatt et Innergex va en faire tant. J'aimerais avoir un comparatif avec un mégawatt près pour ma compréhension.

4425 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

On va-tu parler de un kilowatt?

4430 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Un kilowatt, c'est encore mieux, merci.

4435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Monsieur Dussault?

4435 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Je veux dire, il y a les tarifs d'Hydro-Québec que les gens paient.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4440

Est-ce que tu peux me les rappeler, s'il te plaît?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4445

Par cœur, je ne suis pas un spécialiste de la tarification. Je sais que vous avez des redevances d'abonnement et par la suite on paie un tarif, dépendant de la consommation; les premiers sont peut-être moindres que ceux qui sont supplémentaires. Et peut-être que la tarification pour un individu, concernant toutes les redevances, peut-être autour de 5 ¢, 6 ¢ le kWh.

4450

Dans ce tarif-là, vous avez des coûts de production, vous avez des coûts de transport et vous avez des coûts de distribution. Tandis que les gens qui nous ont parlé quand ils ont parlé de leur tarification, c'était des coûts de production. Mais à partir de là, je ne peux pas vous élaborer plus qu'il faut.

4455

Et mon opinion personnelle, le montant d'argent, le prix de vente que ces gens-là reçoivent, le prix qu'ils vendent à Hydro-Québec n'est pas un prix exorbitif.

4460

Je pense qu'on se rappelle que monsieur Cayer, notre ancien président, à un moment donné recherchait des projets qui coûtaient moins de 3 ¢ du kWh. Dans le temps c'était des gros projets, c'est des projets de 600 MW, 800 MW, 1 000 MW. Le coût d'énergie augmente énormément et ces coûts-là ne sont pas excessifs.

4465

Et une des question, on pose toujours la question à savoir pourquoi que ce n'est pas l'Hydro-Québec qui développe ça, au lieu de Innergex. Je pense, mon opinion personnelle, qu'on ne pourrait pas construire à des coûts inférieurs à ça. Comme exemple, je sais qu'actuellement nous construisons un projet sur la Rivière Eastmain dans le Grand Nord, c'est des coûts de 600 MW.

4470

Nous avons des infrastructures pour des grands projets. Nous n'avons pas d'infrastructures pour des petits projets. Et s'installer pour essayer de construire des petits projets, des petites centrales, ça nous coûterait sûrement plus cher que ces gens-là qui construisent des petites centrales.

4475

Mais la tarification maintenant, là, je veux dire on a parlé de coûts de production, de coûts de distribution et de coûts de transport. Et le citoyen paye à peu près 5 ¢, 6 ¢. Remarquez qu'on fait aussi de l'exportation et qui est beaucoup plus payante que ça. Je veux dire, le citoyen québécois, dans les dividendes que l'on génère et que l'on donne au gouvernement, il y a une grande partie de nos profits qu'on va chercher par de l'exportation.

4480

Le marché de l'énergie est un marché qui est beaucoup plus volatile qu'on puisse le penser. On vend de jour et on achète de nuit. On achète de nuit à un tarif et on peut revendre le lendemain à la même personne au double du prix l'énergie que nous avons achetée. C'est un

4485 marché volatile. Il y a des gens qui ont des centrales thermiques, il y a des gens qui ont des centrales nucléaires qu'ils ne peuvent pas arrêter, parce que ça coûterait trop cher arrêter et reproduire. Ils ont à ce moment-là une quantité d'énergie en surabondance les fins de semaine et durant la nuit. Et nous sommes acheteurs puisque nous avons de grands réservoirs et nous pouvons emmagasiner l'eau.

4490 Le phénomène se fait que lorsqu'on achète de l'énergie, l'énergie se consomme immédiatement. Mais nous, nous ne le produisons pas. Le fait d'acheter de l'énergie d'ailleurs nous permet de réduire notre production à une centrale donnée. Et le lendemain, nous avons encore plus d'eau dans notre réservoir pour en produire. Et il y a tout un jeu qui se fait comme ça, et juste ce jeu-là fait faire des profits aussi à Hydro-Québec et nous permet d'augmenter notre dividende au gouvernement, qui revient à la communauté d'une certaine forme.

4495 Je veux dire si les profits d'Hydro sont moindres, bien on augmenterait nos impôts. Mais je pense que personne ne veut que ses impôts soient augmentés, alors c'est tout un jeu, c'est tout un ensemble, là. On embarque dans des grandes discussions : est-ce qu'on est pour un Québec lucide ou un Québec solidaire? Bien là!

4500

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guay a de l'information à fournir également?

4505

**M. MICHEL GUAY :**

4510 Un complément d'information. Les derniers appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution, c'est de l'électricité au-delà de l'électricité patrimoniale qui est fournie par Hydro-Québec Production à 2,79 ¢ le kWh. Il faut tenir compte qu'Hydro-Québec Production a vraiment des gros ouvrages – on parle des équipements de la Baie James qui produisent à des coûts très, très intéressants.

4515

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4520

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Madame?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4525 Est-ce que je comprends que les redevances – là, je ne sais plus si elles sont gouvernementales ou Hydro-Québec, là – le 2 \$ du MWh dont je pense que c'est monsieur Dussault qui a parlé de ça – ça se peut-tu? Mais en tout cas il y a quelqu'un qui vient de nommer, qui vient de dire que c'était 2 \$ du MWh qui allait à Hydro-Québec.

4530 C'est à Hydro-Québec ou au gouvernement, c'est pour ça ma question d'éclaircissement?

**M. GUY DUFORT :**

Au gouvernement.

4535

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Au gouvernement, O.K. Est-ce qu'il y a une place où on peut identifier clairement les profits que ferait Hydro-Québec dans un tel projet?

4540

**LE PRÉSIDENT :**

Une place, vous voulez dire...?

4545

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Bien, c'est-tu écrit en quelque part? Ou bien donc si les profits que le gouvernement fait sont considérés comme – c'est-tu une passoire ça là entre Hydro-Québec puis le gouvernement? Moi, je veux savoir...

4550

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Non, non si on paie 2 \$ de redevances au gouvernement, il ne revient pas à Hydro-Québec.

4555

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

C'est ça, O.K. Il s'en va directement au gouvernement. Donc, y a-t-il une place où Hydro-Québec fait clairement de l'argent avec la centrale? Parce qu'elle achète de l'énergie. J'ai compris, moi, qu'elle achetait de l'énergie à Innergex.

4560

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Non, non on achète d'Innergex, là.

4565 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4570 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Oui.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4575 L'énergie qui est produite, messieurs peuvent en parler très librement, c'est eux qui connaissent ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4580 Oui, voulez-vous nous ramener les notions d'hier, entre autres?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Oui, ils en ont montré des choses.

4585

**M. GUY DUFORT :**

Bien, le mécanisme est assez simple, là. Ça paraît compliqué mais si on l'amène à sa plus simple expression, ce n'est pas très compliqué.

4590

Nous, on produit une énergie qu'on appelle de l'électricité. C'est la mission de l'entreprise : vous faites de l'électricité en utilisant une ou l'autre force, qui est la force motrice de l'eau ou la force motrice du vent. Ça, c'est la mission de notre entreprise.

4595

Or, on nous demande – il y a une soumission, il y a un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution qui nous dit – Production, excusez-moi : « Voulez-vous me fournir de l'électricité? » On dit : « Oui, nous on est capables de vous fournir de l'électricité à 3,94 ¢, on dépose une soumission. » Hydro-Québec dit : « Oui, on est là. »

4600

Si vous me permettez, Monsieur le président, une analogie qui peut peut-être faire comprendre un mécanisme qui paraît complexe mais qui est archi-simple, O.K.?

4605

Supposons que je suis un fabricant de crayons électroniques et je reçois un appel de Radio Shack qui me dit : « Regarde, on a besoin de soumissions pour faire des crayons comme ça, combien est-ce que vous, Monsieur Dufort, Les Crayons Dufort vous me vendez ces instruments-là? » Je soumissionne puis je dis : « Moi, je serais capable de te vendre ça 8,95 \$. » Mais c'est la même mécanique qu'on fait.

4610 Bon, maintenant prenons la mécanique, appliquons-la à Hydro-Québec, O.K.? Hydro-Québec Production nous dit : « Innergex, on vous accepte, vous nous fournissez l'énergie » et le prix a été déterminé, je l'ai mentionné plusieurs fois. Hydro-Québec, lui, a un client qui s'appelle Hydro-Québec Distribution. Hydro-Québec Distribution achète son électricité de Hydro-Québec Production, O.K. ?

4615 Bon. Là, l'électricité, elle est quelque part dans un système mais au bout du système, c'est vous Monsieur le président, c'est madame Mathieu, c'est l'ensemble des personnes ici, le matin, on lève le commutateur pour faire chauffer le café ou la douche.

4620 Alors, vous voyez la cascade de clients qu'il y a dans cet appel-là, de sorte que si je le ramène à sa plus simple expression, Innergex dit : « 3,94 ¢ » à Hydro-Québec Production. Hydro-Québec Production le revend à Hydro-Québec Distribution, qui le revend au consommateur. C'est la mécanique qui est archi, archi simple. Et chacun, en cours de route, fait son profit.

**LE PRÉSIDENT :**

4625 Madame Mathieu?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4630 O.K.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Je voudrais juste rajouter quelque chose là-dessus aussi.

4635 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Dussault?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4640 Hydro-Québec Production, quand je parlais des importations, Hydro-Québec Production achète des gens qui ont de l'énergie à vendre. Il y a même Hydro-Québec Distribution aussi qui achète sur des marchés extérieurs. On est nous-mêmes parfois en compétition.

4645 **LE PRÉSIDENT :**

Sur le marché spot?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4650 Ah, c'est très le fun sur les lignes, parce qu'il faut tout transporter ça sur la même ligne souvent.

**LE PRÉSIDENT :**

4655 Madame?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4660 O.K. Le 3,94 ¢ auquel Innergex vend son électricité à Hydro-Québec Production, est ensuite achetée par Hydro-Québec Distribution qui nous la vend – c'est-tu ça?

**M. GUY DUFORT :**

4665 C'est exact.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4670 Juste faire attention là-dessus. Il y a des quantités d'énergie patrimoniale qu'on parlait tout à l'heure à 2,79 ¢. Ça veut dire ça, c'est à peu près 165 TWh.

**LE PRÉSIDENT :**

Terrawattheure, oui.

4675 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4680 Alors, c'est 165 multiplié avec neuf « 0 » au bout de ça pour faire des kilowatts. 169 suivi de neuf « 0 ». Et ce gros bloc de kilowattheures est vendu à 2,79 ¢. Mais ce bloc d'énergie patrimoniale n'est pas suffisant pour répondre aux besoins des Québécois. Il faut avoir d'autres formes d'énergie.

L'énergie que monsieur produit, ce n'est pas de l'énergie du bloc patrimonial. Alors...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4685 O.K. Ça s'appelle comment, cette énergie-là?

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4690 Ah, c'est de l'énergie... C'est une énergie autre. Et là, qui marche selon les lois du marché.



**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

L'énergie du marché.

4695 **M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Et le bloc patrimonial, bien c'est un règlement du gouvernement qui a fixé le tarif.

4700 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

O.K. Bon, alors 2,79, ça, ça veut dire que – moi, j'essaie de comprendre, là, le...

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4705 Et quand on dit « l'offre », c'est des coûts de production, ça là. Là-dessus il faut rajouter...

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

De distribution.

4710

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

Le transport.

4715 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Et la distribution.

**M. JEAN-GUY DUSSAULT :**

4720

Quand vous partez ça de La Grande ou de la Manic il y a des coûts de transport, ces lignes-là ne sont pas construites; il faut investir pour... Alors, il y a un coût de transport et après il y a un coût de distribution. Puis l'entretien, effectivement.

4725 **Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Merci pour ce merveilleux cours. Alors, bien j'ai pas mal fait le tour de toutes mes questions. Je souhaite bonne chance au Bureau.

4730 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez complété vos questions?

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

4735 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4740 Très bien.

**Mme HÉLÈNE MATHIEU :**

Merci.

4745 **LE PRÉSIDENT :**

À partir de maintenant, la Commission va se déplacer à Saint-Tite. Je vous remercie tous. On va avoir une personne ressource différente, qui va être la MRC Mékinac, comme tout le monde l'a compris hier, d'une part.

4750

D'autre part, demain c'est 19 h à la salle Les Chevaliers de Colomb. Je rappelle pour le bénéfice des gens qui sont demeurés dans la salle que les dépôts du mémoire c'est le 9 décembre; on apprécierait le recevoir le 9 ou avant, si possible, pour qu'on puisse en prendre connaissance et échanger avec vous s'il y a présentation. Pour savoir s'il y a présentation, on vous demande de nous aviser avant le 29 novembre, si vous entendez déposer et présenter votre mémoire. C'est très important.

4755

À tous, je dis que d'une part, on a les transcriptions sténotypées du débat depuis hier, qui vont être disponibles. Et c'est la même chose avec ceux qui sont tenus à Saint-Tite.

4760

Oui, Monsieur...

**M. GUY DUFORT :**

4765 Monsieur le président, c'est une question d'organisation pour nous, là. Est-ce que demain, à l'ouverture de la séance à Saint-Tite, nous devons représenter...

**LE PRÉSIDENT :**

4770 S'il vous plaît.

**M. GUY DUFORT :**

La présentation que j'ai faite?

4775 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

4780 **M. GUY DUFORT :**

Nous devons le faire?

**LE PRÉSIDENT :**

4785 Oui.

**M. GUY DUFORT :**

Ce sera fait, Monsieur le président.

4790

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie tous, au revoir.

4795 **AJOURNEMENT**

**SÉANCE CONTINUÉE LE 16 NOVEMBRE 2005 À 19 H**

**SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB À SAINT-TITE**

4800

\*\*\*\*\*

4805 Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

4810

---

Yolande Teasdale, s.o.